

Commune de Menucourt
Département du Val d'Oise



Plan Local d'Urbanisme
Pièce 1.2 État initial de
l'environnement



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Éric PROFFIT BRULFERT, Maire

Le Conseiller délégué
à l'urbanisme,

Patrick DIAZ



PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2013

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2013



Sommaire

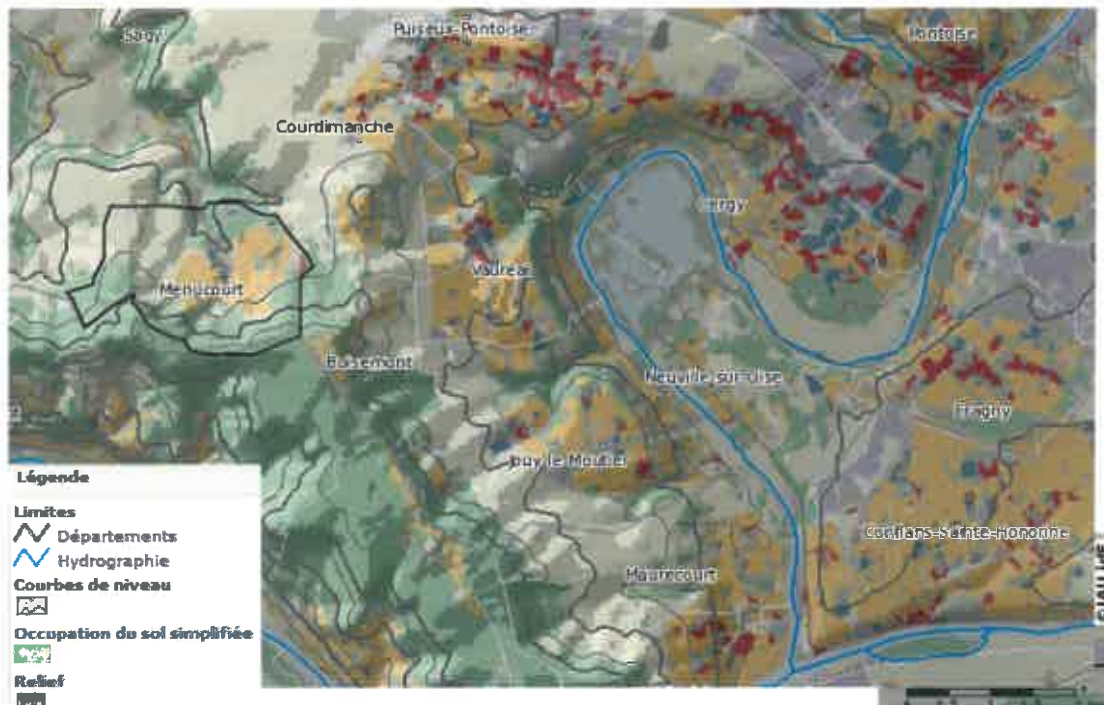
1	Milieu physique.....	3
1.1	Un relief qui isole	3
1.2	Hydrographie.....	4
1.3	Climat	5
1.4	Géologie	6
1.5	Synthèse : milieu physique.....	7
2	Paysages et milieux naturels.....	8
2.1	Les grands paysages	8
2.1.1	Des paysages étagés	8
2.1.2	Les entités paysagères	9
2.1.3	Les vues principales	10
2.2	L'occupation du sol.....	11
2.2.1	Répartition des occupation du sol du territoire.....	11
2.2.2	Une extension urbaine importante depuis 1949	12
2.2.3	Les espaces agricoles	13
2.2.4	Les espaces verts.....	14
2.3	Contexte écologique	16
2.3.1	Le patrimoine naturel régional	16
2.3.2	Les continuités écologiques de l'agglomération	16
2.3.3	Des milieux boisés, prairies et friches à préserver.....	18
2.3.4	Des milieux humides d'intérêt local.....	22
2.4	Synthèse : paysages et aux milieux naturels	23
3	Énergie	24
3.1	Potentiel de production d'énergie renouvelables.....	24
3.1.1	Un potentiel solaire significatif	24
3.1.2	Un potentiel géothermique incertain	26
3.2	Consommation d'énergie du patrimoine bâti	27
3.2.1	Performance énergétiques du parc de logements de la commune	27
3.2.2	Diagnostic énergétique du patrimoine communal	29
3.3	Les déplacements.....	30
3.3.1	Des quartiers introvertis	30
3.3.2	Un maillage piéton qui pallie aux isolements	31
3.3.3	Les aménagements cyclables	32

3.3.4	Un réseau de transports en commun peu attractif	33
3.3.5	Les modes de déplacement des habitants	35
3.4	Synthèse : énergie	37
4	Réseaux : eau et déchets	38
4.1	Alimentation en eau potable	38
4.2	Assainissement	40
4.2.1	Eaux usées	40
4.2.2	Eaux pluviales	44
4.3	Collecte et élimination des déchets ménagers	45
4.3.1	L'organisation de la collecte et du traitement	45
4.3.2	Les produits et la performance de la collecte	47
4.4	Synthèse : réseaux	49
5	Risques, nuisances et pollutions	50
5.1	Risques naturels et technologiques	50
5.1.1	Des risques de mouvement de terrain	50
5.1.2	Risques liés à la canalisation de transport de gaz	52
5.2	Nuisances urbaines	53
5.2.1	Pollutions	53
5.2.2	Bruit	54
5.3	Synthèse : pollutions, aux nuisances et aux risques	56
6	Nouvelles technologies de l'information et de la communication	57
6.1	Contexte valoisien (Source : MIREs/CG 95)	57
6.2	Contexte cergyponlain	58
7	Enjeux environnementaux de Menucourt	59

1 Milieu physique

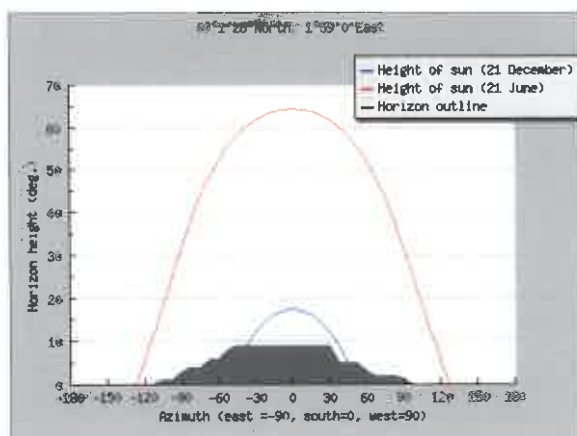
1.1 Un relief qui isole

Le territoire communal de Menucourt est situé sur un versant exposé au nord-ouest. La zone urbanisée est implantée sur un replat à une altitude d'environ 110 m, dominé au sud par le massif de l'Hautil, qui culmine à 180 m et à l'est par la butte de Courdimanche, qui atteint 170 m. Au nord, le plateau est entaillé par le vallon du Ru de Saillancourt, lui même encadré par les deux buttes occupées par le bois de la Taillette à l'ouest et le bois de l'Orient à l'est.



Cartographie : IAU IdF – <http://www.iaurif.org/>

Ainsi, Menucourt même, à l'exception du centre ancien, offre un relief relativement plat, favorable à la pratique du vélo, excepté pour la remontée sur le plateau. Cependant, la ville est séparée des villes voisines par des pentes marquées. Seuls Courdimanche et Puiseux-Pontoise sont accessibles, à altitude presque constante, en contournant la butte de Courdimanche.



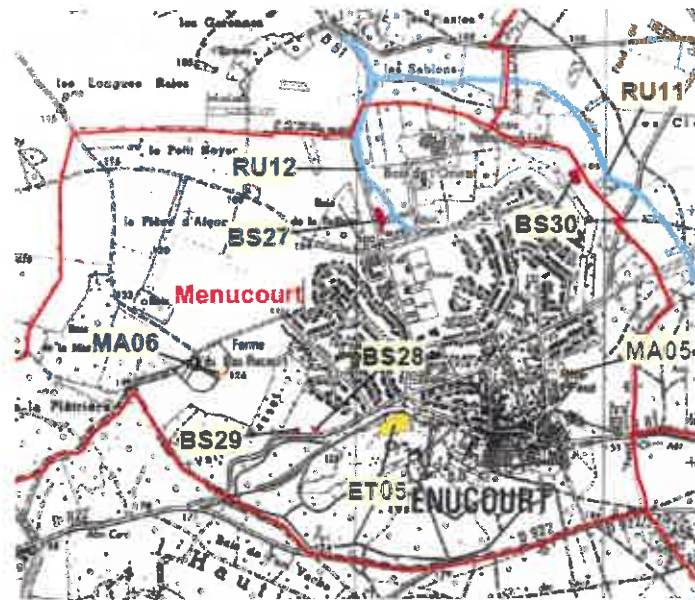
D'autre part, le massif de l'Hautil constitue un masque solaire significatif, qui n'impacte cependant pas le potentiel de production d'énergie solaire. Ce point sera détaillé dans le chapitre sur l'énergie.

Source : PV GIS <http://re.jrc.ec.europa.eu/pvgis>

1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique à Menucourt est peu développé. Le Ru de Saillancourt prend sa source au sud du bois d'Orient et s'écoule vers le nord.

Menucourt compte quelques plans d'eau, dont certains présentent un intérêt hydro-écologique moyen (étang du château de Menucourt, mare de la Ferme aux Saules et mare des Tennis).



Ru

RU12 : ru de Saillancourt

Étang

ET05 : étang du château de Menucourt

Mares

MA05 : mare des tennis de Menucourt

MA06 : mare de la ferme aux Saules

Bassins secs

BS27 : bassin de la Taillette

BS28 : bassin des Épinettes

BS29 : bassin des Huit Cornets

BS30 : bassin des Poiriers Gris

Source : Hydrosphère, 2007

1.3 Climat

L'Île-de-France, dans lequel s'inscrit Menucourt, subit un climat océanique, avec une légère dégradation continentale.

La température moyenne annuelle est de 11,3 °C et le cumul annuel de précipitation de 701 mm.

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
T_{MIN} (°C)	1,6	1,5	4,0	5,4	9,2	12,0	14,0	13,9	11,5	8,4	4,4	2,6	7,4
T_{MAX} (°C)	6,4	7,6	11,1	14,1	18,4	21,4	24,1	24,4	20,4	15,4	9,9	7,2	15,1
Pluviométrie (mm)	60	47	60	51	64	59	59	46	60	68	57	72	701,2
Insolation (heures)	62	81	129	150	202	197	216	234	164	115	69	45	1664

Source : Météo-France, station météorologique de Roissy, sauf insolation : station météorologique de Trappes

Janvier est le mois le plus froid (les températures minimales absolues peuvent atteindre – 15 °C à – 20 °C) et août le mois le plus chaud.

Les précipitations sont assez bien réparties sur l'ensemble de l'année, avec une possibilité de sécheresse pendant les mois de mai, juin et juillet. Toutefois, en été, de violents orages peuvent générer de brusques apports d'eau.

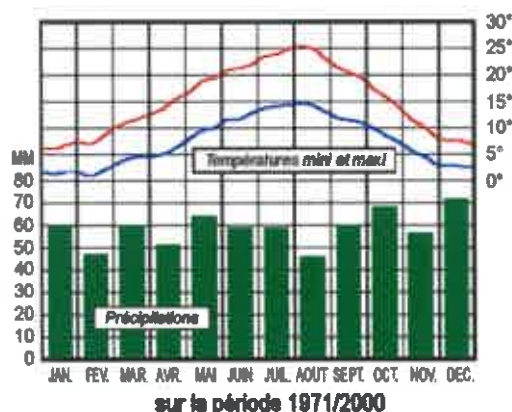
La tendance est orageuse en été et humide au printemps et à l'automne. Les vents dominants sont orientés ouest et surtout sud-ouest, vents humides soufflant à des vitesses élevées et accompagnant les dépressions océaniques.

On compte 156 jours par an avec un fort ensoleillement et 50 jours par ans avec un faible ensoleillement.

LE CLIMAT DU VAL D'OISE



Moyennes de températures et de précipitations à Roissy



Quelques records depuis 1946

Température la plus basse	-20,1 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	39,6 °C
Jour le plus chaud	28/07/1946
Année la plus chaude	1999
Hauteur maximale de pluie en 24h	140 mm
Jour le plus pluvieux	31/05/1992
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000

termes

Au cours des 30 dernières années :

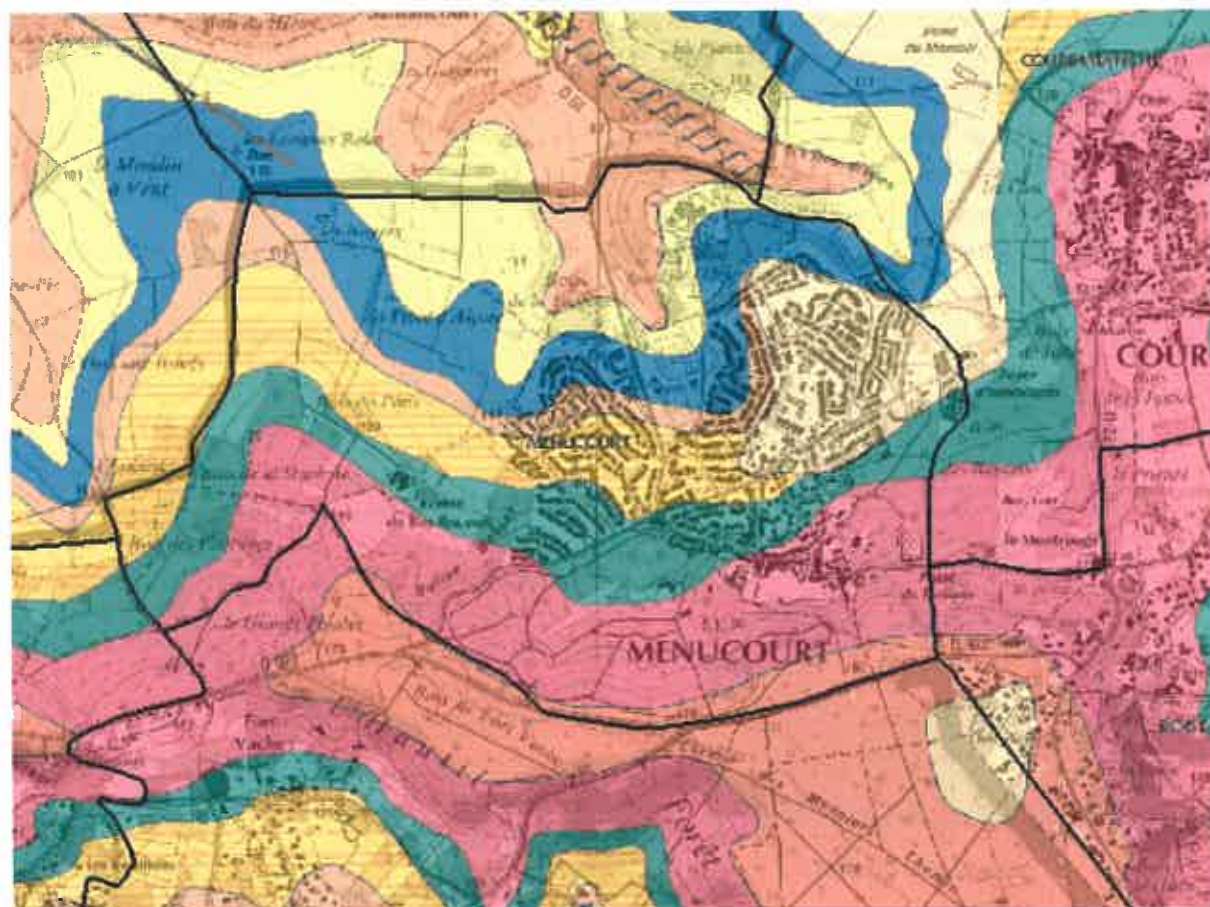
- la température moyenne annuelle est de 11 °C ;
- la température a dépassé 25 °C 40 jours par an, et 30 °C, 8 jours par an ;
- il gèle sous abri 48 jours par an d'octobre à mai dont 80 % de décembre à mars. On compte 6 jours par an sans dégel ;
- la grêle tombe entre les mois de mars et de mai ;
- on compte 41,3 jours par an de brouillard (visibilité inférieure à 1 km).

1.4 Géologie

Plusieurs couches géologiques sont à l'affleurement à Menucourt :

- sur le plateau et coteau : Meulière de Montmorency qui possèdent une perméabilité de fissures et/ou de porosité ;
- sur les versants : les sables de Fontainebleau recouvrent des marnes qui peuvent contenir une nappe d'eau assez constante retenue par les Glaises vertes ou les marnes sous-jacentes. Ce secteur est peu favorable à l'infiltration et à la construction (rupture de pente).
- en bas de pente : on trouve des glaises et marnes imperméables non favorables à l'infiltration, avec une présence de gypse non favorable à l'infiltration (risques de dissolution).

	Colluvions polygéniques, éboulis
	Alluvions récentes : limons, argiles, sables, tourbes localement
	Sables de Cuis et Sables supérieurs : gres : localement Argile d'Emmery et marnes de Fontainebleau (Ponthaux)
	Sables de Montesson
	Calcaires grossiers du Val d'Emery, Calcaires de Vigny, Calcaires de Meulan, Calcaires plâtrières, Calcaires argileux de Bray et UG
	Sables de Fontainebleau, localement gres en place ou localement inverti
	Argile à meulière d'Orléans de Montmorency (argile, siliceuse, microporeuses du Calcaire d'Emmery)
	Calcaires de Saint-Denis, Calcaires et marnes de Nogent-Farault, Calcaires d'Amboise, Calcaires de Brie
	Calcaires marins inférieurs (marnes et calcaires), Calcaires à Centres, Calcaires gypseux
	Grès blancs à vases à Belemnites
	Sables de Beauchamp, Sables d'Auvray (Beauchamp et Auvray = Val-d'Oise)
	Limon des plateaux
	Marnes et marnes du gypse, Marnes à Pholadomya ludensis
	Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10 m) : sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens
	Calcaires de Sennois et Argile verte
	Réseau hydrographique, étangs, lacs, gravières inondées
	Fosses gélives, Argiles plastiques lamellaires du Val de l'Yonne et Sables de Gournay



Source : BRGM, Infoterre – <http://infoterre.brgm.fr/>

Ainsi, les terrains sous-jacents à Menucourt sont peu favorables à l'infiltration des eaux pluviales (terrains imperméables). Ils présentent de plus un aléa retrait-gonflement des argiles significatif (cf. chapitre risques) et un risque potentiel de dissolution des gypses.

1.5 Synthèse : milieu physique

Le relief environnant contribue à isoler Menucourt du cœur de Cergy-Pontoise.

Le territoire de Menucourt bénéficie d'un ensoleillement significatif et ne souffre pas de masques solaires.

Les sols argileux peuvent présenter des contraintes pour la stabilité des bâtiments et la gestion des eaux pluviales.

2 Paysages et milieux naturels

2.1 Les grands paysages

2.1.1 Des paysages étagés

Adossée aux coteaux de l'Hautil, la commune de Menucourt se situe à la jonction entre le plateau du Vexin français et la vallée de l'Oise, dans laquelle se love l'agglomération de Cergy-Pontoise. Cette ville-jardin vit entre les coteaux abrupts et la vue sur la vallée de l'Oise, avec d'une part une situation de belvédère et d'autre part, un certain enclavement, puisqu'on n'aperçoit jamais l'Oise ; elle vit entre l'ancien village adossé au coteau et la ville nouvelle de la plaine.

Les paysages s'étagent :

- Dans la pente, qui voit une succession de boisements aux densités et ouvertures différentes ;

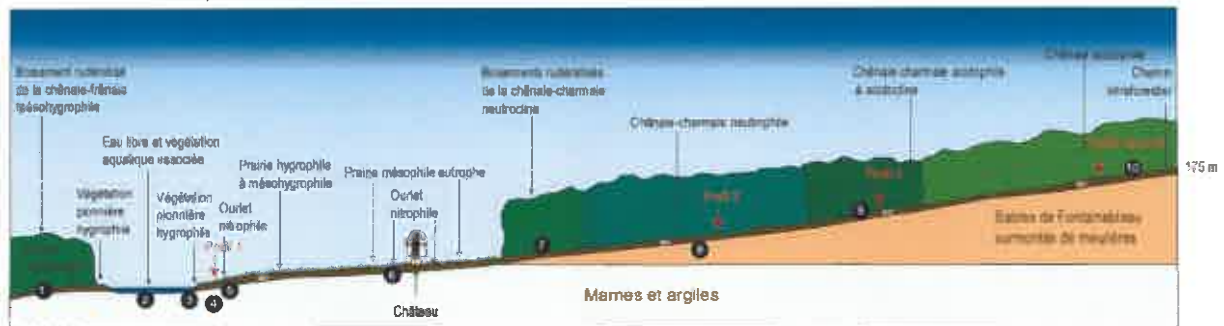


Illustration Écosphère

- Dans la convexité basale, qui accueille d’une part le vieux village et une partie des terres agricoles ;
- Dans la plaine, qui a vu se développer depuis les années 70, une urbanisation récente très étalée.

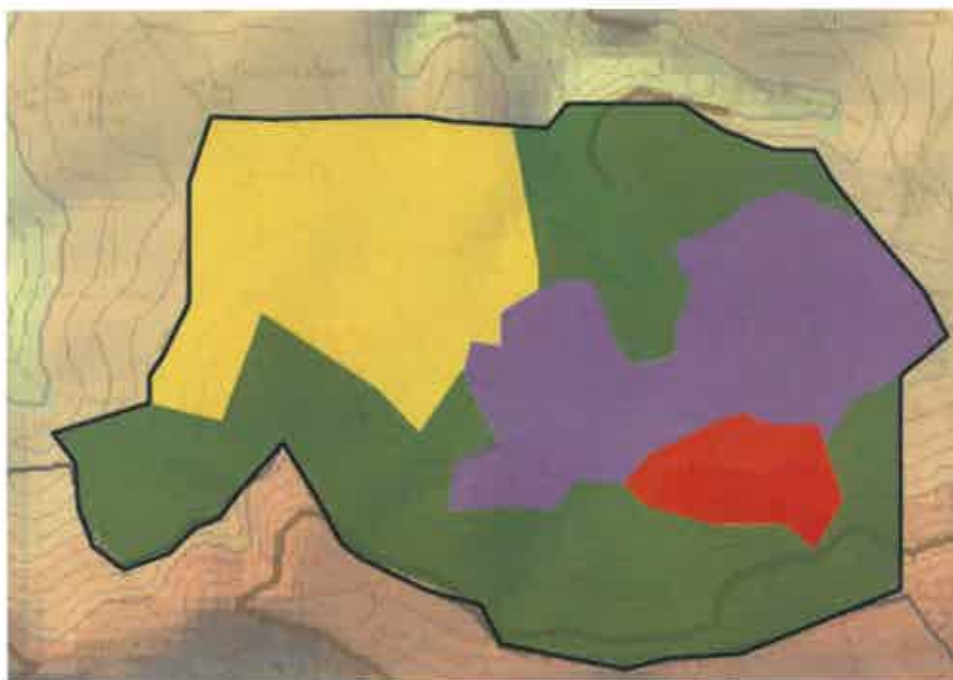
L'histoire de la commune et de son urbanisation est étroitement liée à sa géomorphologie, clairement lisible sur la carte d'état-major, qui montre le village de Menucourt lové au pied du coteau, fermé par des bois au Sud et à l'Ouest, ouverte vers le Nord et le plateau du Vexin.



2.1.2 Les entités paysagères

Les entités paysagères de Menucourt se dessinent clairement en :

- **La butte de l'Hautil** couverte de boisements, qui vient mourir progressivement au Nord sur la vallée de l'Aubette ;
- Le coteau très marqué avec de fortes pentes et quelques vallons ;
- **Le village au pied** du coteau, prenant la forme d'un village rue organisé autour de l'av. Charles de Gaulle (RD81), qui gravit le coteau à l'Est, longe le Château avant de rejoindre le plateau du Vexin ;
- **La ville nouvelle**, qui s'est développée en 3 entités différentes : les Chalandonnettes des années 1970, puis l'urbanisation des années 1980 à 1990 ;
- **Les espaces agricoles** relictuels en limite du Vexin.

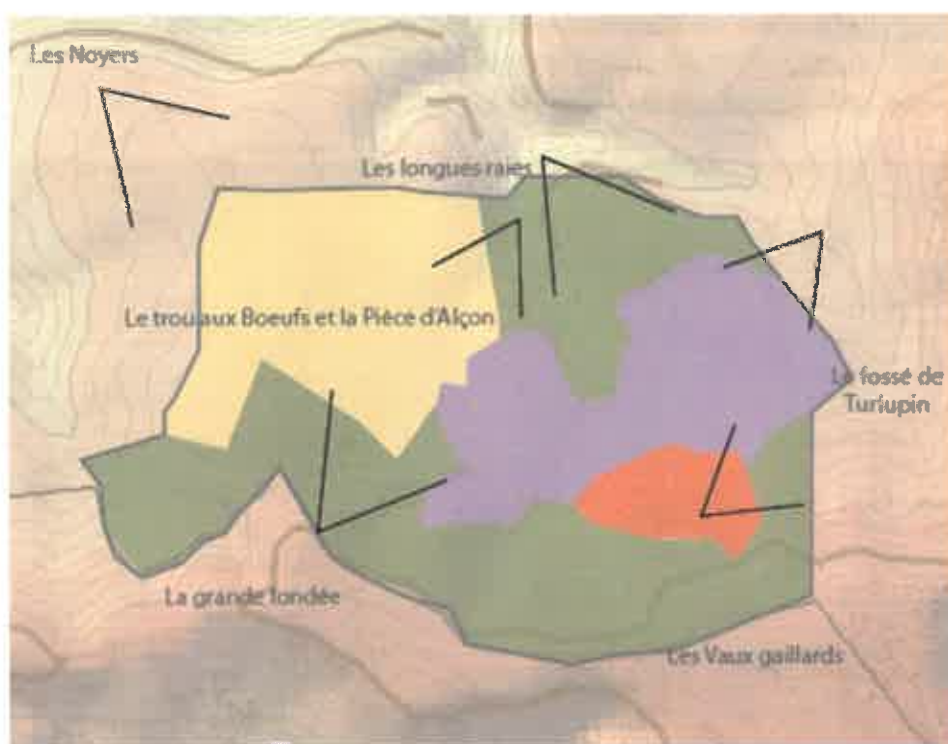


2.1.3 Les vues principales

Les principaux axes de visibilité sur la commune sont déterminés par le relief et donc les coteaux qui entourent la commune. On notera notamment la co-visibilité de la Pièce d'Alçon avec :

- La grande fondée au Sud et les longues raies au Nord ;
- Et à partir du point haut des Noyers.

Le cône de vue du Bois des Moines est limité par les hauteurs du boisement, par contre l'ouverture du Fossé de Turlupin est bien visible.



10



Vue vers Menucourt depuis les Noyers,
la pièce d'Alçon au premier plan



Vue depuis le vieux village vers le fossé de Turlupin,
la butte de Courdimanche à l'arrière plan



Vue vers Menucourt depuis la déviation de Courdimanche



Vue vers Menucourt depuis la V.88

2.2 L'occupation du sol

2.2.1 Répartition des occupation du sol du territoire

Les occupations des sols participant à la qualité écologique du territoire et au fonctionnement écologique à large échelle à Menucourt se répartissent ainsi :

	Surface (ha)	% sols perméables	% territoire communal
Cours d'eau	0,64	0,2 %	0,2 %
Bois	149,7	47,7 %	40,5 %
Clairière	3,88	1,2 %	1,0 %
Prairie	2,86	0,9 %	0,8 %
Terre labourée	81,92	26,1 %	22,2 %
Vacant rural	5,81	1,9 %	1,6 %
Espaces verts urbains	20,44	6,3 %	5,5 %
Jardins	57,78	18,4 %	15,6 %
Jardins familiaux	2,89	0,9 %	0,8 %
TOTAL OS VEGETALISEES	325,92	100,0 %	84,8 %
TERRITOIRE COMMUNAL	369,71	-	100,0 %

Source : MOS, CACP

Les boisements représentent plus de 40 % du territoire communal, suivi par les terrains agricoles (encore 22 %) et les jardins et autres espaces verts inclus dans la ville (presque 16 %). Tous ces espaces participent aux continuités écologiques, à la constitution d'un microclimat urbain favorable (limitation des îlots de chaleur et brise-vent) et permettent la gestion des eaux pluviales.



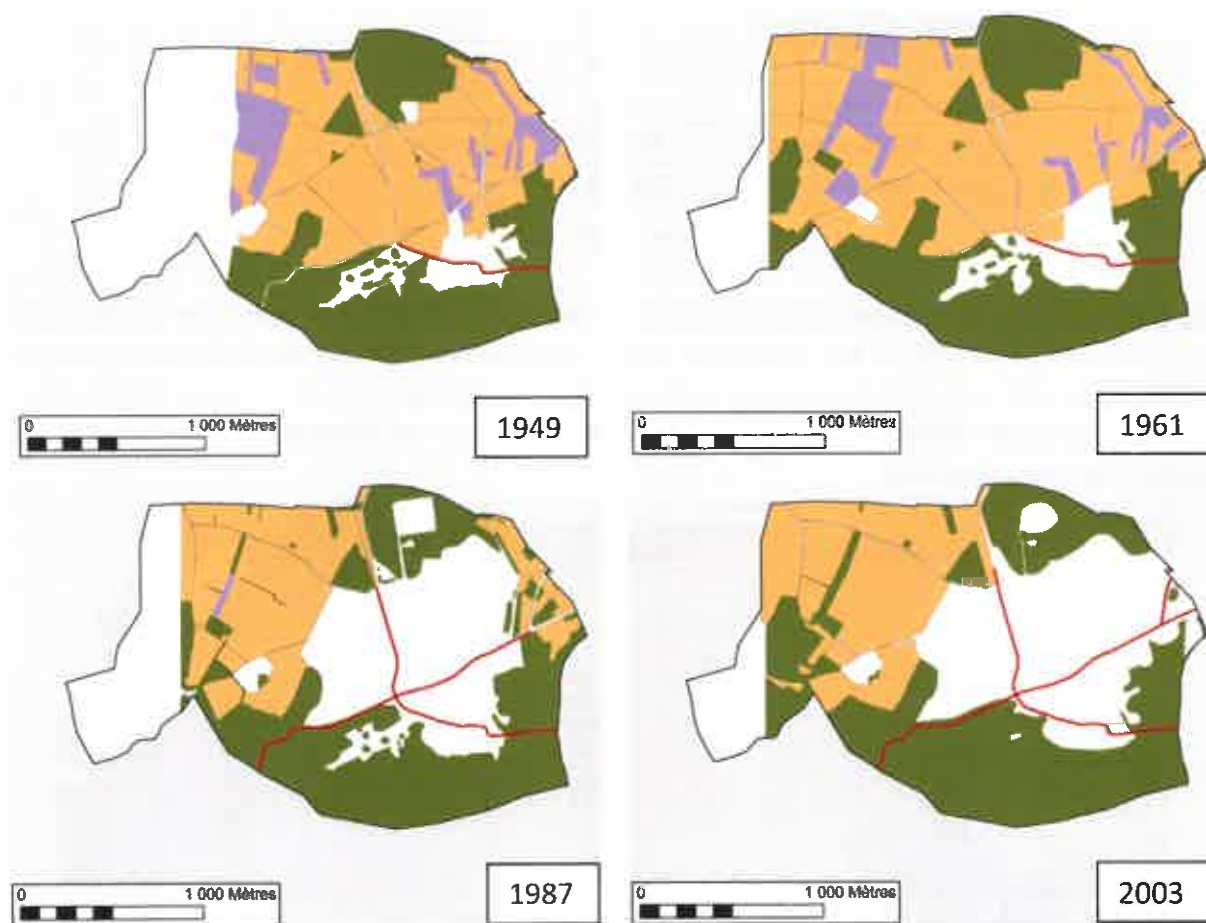
Cartographie : Urban-Éco, d'après MOS

L'augmentation de l'offre de logements à Menucourt se ferait au détriment de ces espaces. La consommation de nouvelles terres agricoles ou boisées étant proscrite suite à la loi Grenelle II, on ne peut s'attendre à une réduction de la superficie des jardins, notamment dans les secteurs pavillonnaires. Il conviendra donc d'élaborer une stratégie qui permette de dégager des terrains constructibles tout en préservant les différentes fonctions (gestion des eaux pluviales, continuités écologiques, nature en ville...) assurées par les jardins.

2.2.2 Une extension urbaine importante depuis 1949

Entre 1949 et maintenant, Menucourt a connu une extension urbaine très importante. Les vergers, qui étaient bien représentés jusqu'aux années 1960, ont totalement disparu. Quelques bosquets ont disparu, et les lisières de la forêt de l'Hautil ont été grignotées. À l'inverse, le parc du Château s'est presque totalement reboisé

12



Cartographie : Urban-Éco, d'après IGN, photographies aériennes

L'essentiel de l'urbanisation a eu lieu dans les années 1970, lors de la création de la Ville Nouvelle. Elle s'est traduite à Menucourt par l'édification des « chalandonnettes ». Depuis 1980, le rythme de consommation d'espaces naturels s'est ralenti. Seuls ont été construits les 3 quartiers des rues des Jonquilles, des Aubépines et des Épinettes. Ils ont cependant consommé 10 ha, réduisant la surface agricole de 68 ha en 1998 à 58 ha en 2008 (-15 %).

2.2.3 Les espaces agricoles

Les terres agricoles sont toutes regroupées à l'ouest du territoire en pied de coteau. Elles sont dominées par des cultures céréalières (blé tendre et maïs), des protéagineux et des prairies permanentes pâturées par des chevaux.



Terres labourées



Prairies pâturées

Au premier plan, friches anciennes sur le merlon,
Au second plan, jeune friche post-culturelle

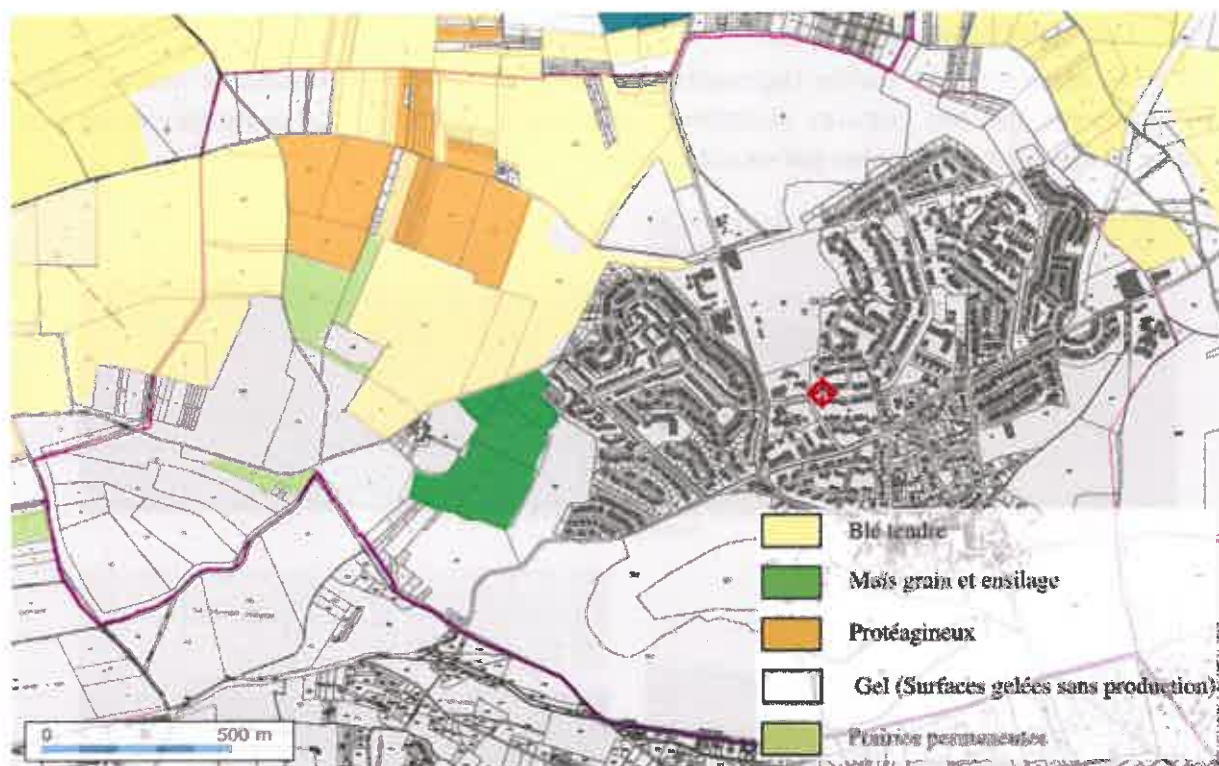
La Surface Agricole Utile totale de Menucourt est de 84,9 ha, soit toujours 23 % du territoire communal. Les soles sont réparties ainsi :

		Superficie	Pourcent.
Terres labourables	Blé tendre	53,8 ha	63,4 %
	Maïs	8,3 ha	9,8 %
	Protéagineux	17,5 ha	20,6 %
Prairies permanentes		5,3 ha	6,3 %
SAU TOTALE		84,9 ha	

Source : IGN, Géoportail, RPG 2009 et cadastre

Les terrains agricoles sont à 94 % des terres labourables. Les 6 % restant sont occupés par les pâtures. En 2010 et 2011, les terres concernées par la ZAC de la pièce d'Alçon (9,9 ha¹, soit 11,7 % de la SAU de Menucourt) n'ont pas été mises en culture, et sont restés en jachère.

¹ 9,9 ha consommés à terme par l'urbanisation, au sein d'un périmètre de ZAC de 15,13 ha



Cartographie : IGN, Géoportail, RPG 2009 – <http://www.geoportail.fr>

Le Recensement Général Agricole (Agreste, 2009) ne recense plus aucun siège d'exploitation dans la commune de Menucourt, qui en comptait encore au moins un en 1988.

2.2.4 Les espaces verts

Menucourt comporte 6 types d'espaces verts urbains, totalisant 16 ha. Ces espaces sont dominés par la coulée verte (5,9 ha) et les terrains de sport (5,5 ha) :

	Surface (ha)	%
Aire de jeux	1,07	6,6 %
Cimetière	0,69	4,3 %
Coulée verte	5,87	36,1 %
Jardins familiaux	2,89	17,8 %
Parc	0,22	1,3 %
Terrain de sport	5,51	33,9 %
TOTAL	16,24	100,0 %

La ville de Menucourt est met en place la gestion différenciée de ses espaces verts communaux.



Cartographie : Urban-Éco

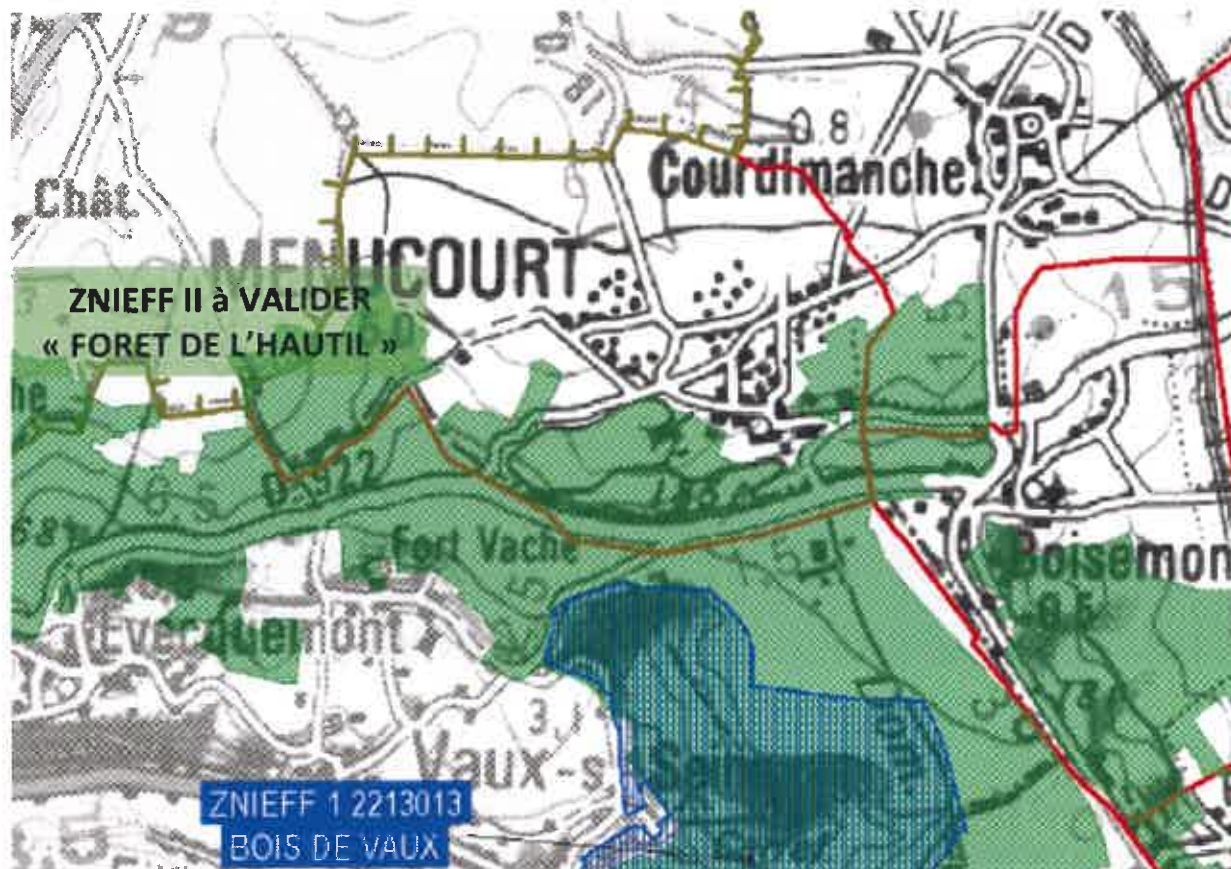
Les jardins des Taillettes sur la route de Saillancourt proposent 34 parcelles. Ils ont été récemment réaménagés avec l'aide de la mission locale. Les travaux ont consisté en la préparation du terrain, la préparation des allées, la pose des clôtures, et l'installation des cabanes.



2.3 Contexte écologique

2.3.1 Le patrimoine naturel régional

Toute la frange sud du territoire communal est occupée par la ZNIEFF de type II du massif de l'Hautil, connue pour son intérêt écologique :



Cartographie : Écosphère, 2007

2.3.2 Les continuités écologiques de l'agglomération

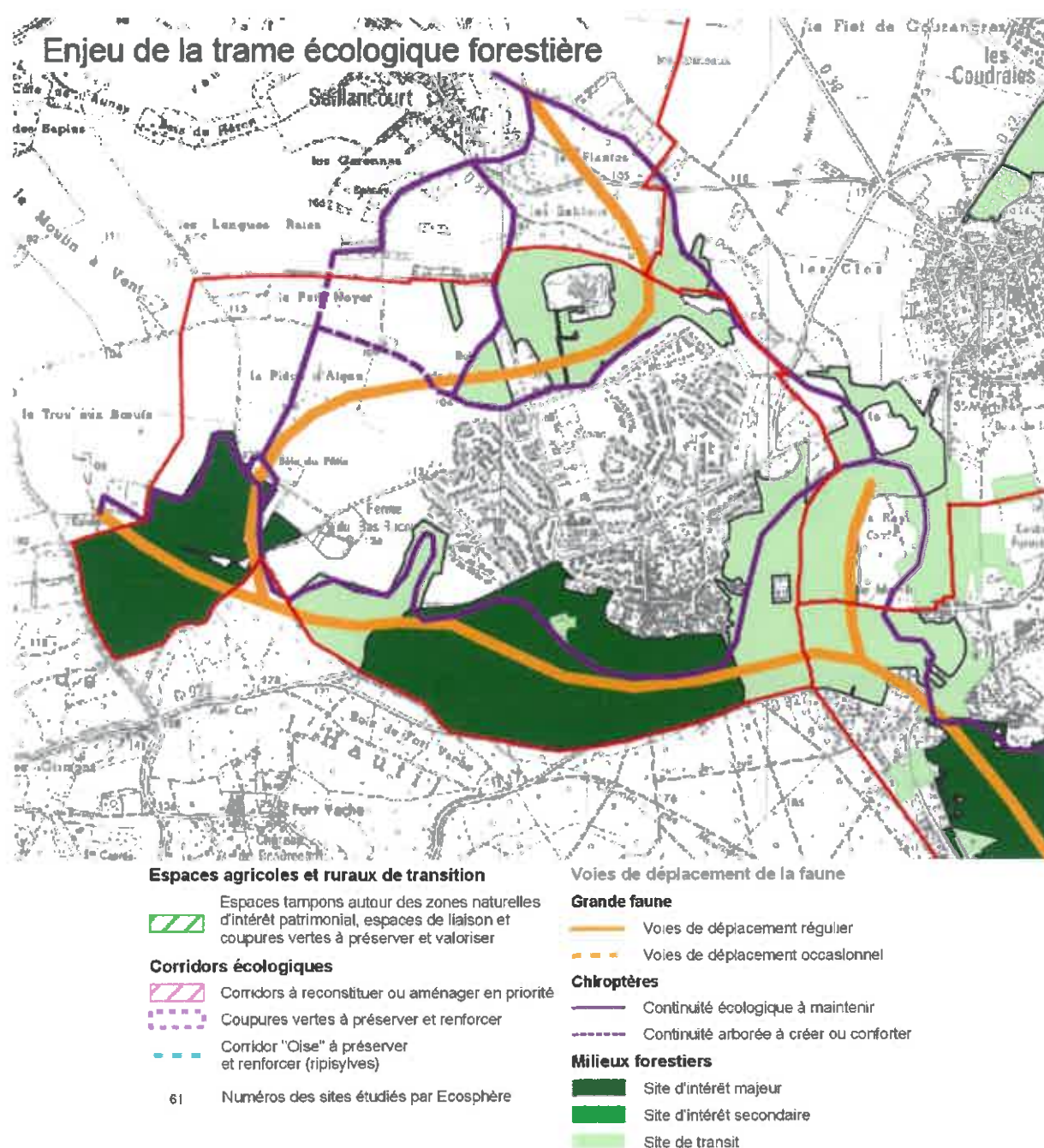
L'étude réalisée en 2007 par Écosphère, en préalable du SCOT, a mis en évidence de nombreuses circulations des espèces animales importantes sur le territoire de Menucourt. En effet, les boisements du rebord de plateau et du coteau sont connectés :

- Vers le sud avec la forêt de l'Hautil ;
- Vers le nord-ouest avec la vallée de l'Aubette ;
- Vers le nord, avec le plateau du Vexin français par l'intermédiaire du réseau de haies et de petits bois, reprenant l'axe de la vallée de Saillancourt.

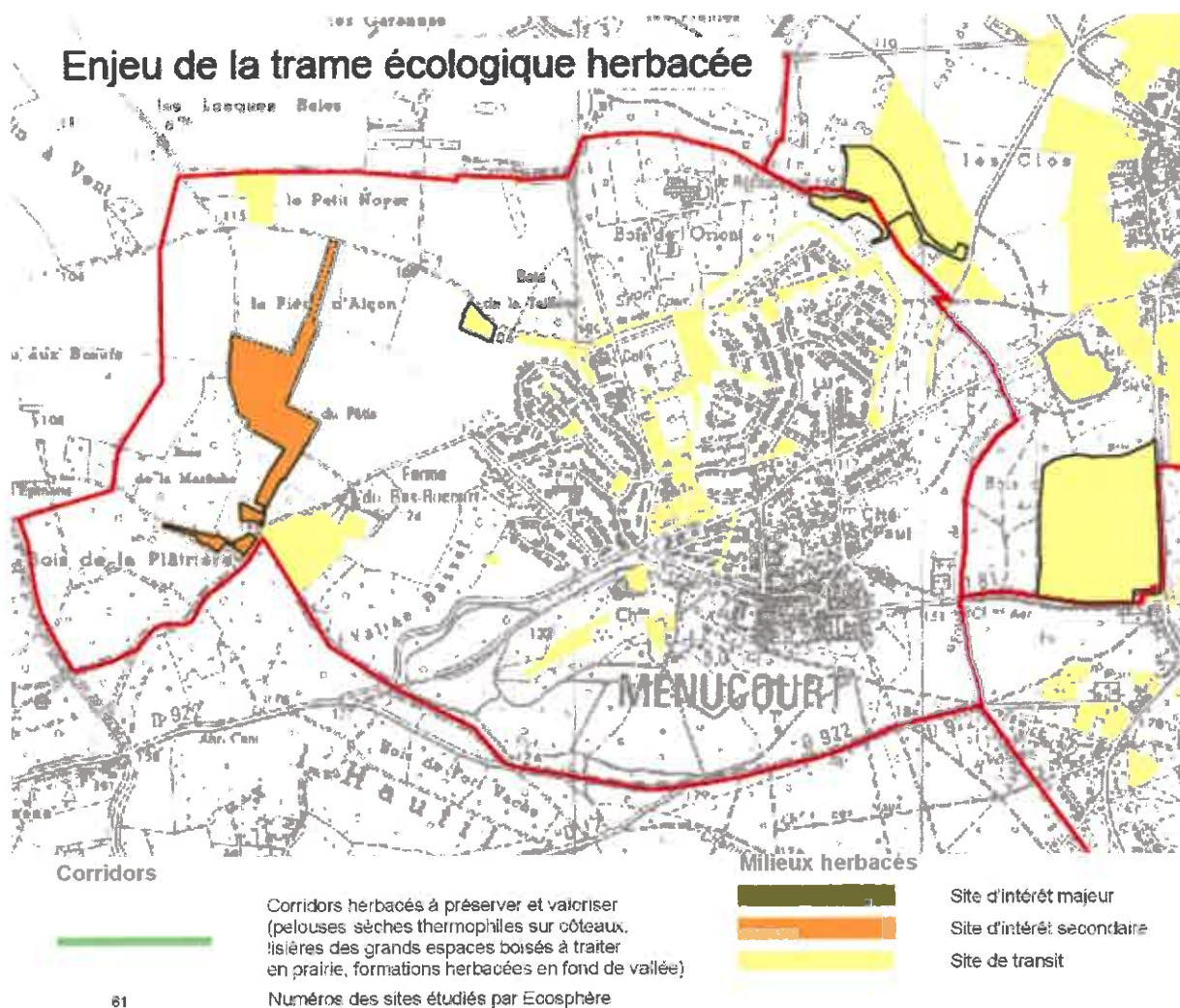
Les circulations mises en évidence sont :

- Majeurs pour les milieux forestiers, avec des voies « grande faune » et pour les chiroptères ;
- Secondaires, pour les corridors herbacés, dont le noyau de biodiversité principal est la pâture de la ferme du Bas-Rucourt, avec des « pas japonais » en zone agricole et au travers de l'espace urbanisé.

Ces continuités écologiques sont actuellement effectives, bien que fragiles par la présence de coupures marquées par les axes routiers et le développement de l'urbanisation en pied de coteau. Celle-ci entraîne l'isolement de la lanière boisée de la forêt de l'Hautil, territoire écologique le plus remarquable localement.



Cartographie : Écosphère, 2007



Cartographie : Écosphère, 2007

2.3.3 Des milieux boisés, prairies et friches à préserver

La commune de Menucourt est entourée sur ses flancs Sud-est, Sud et Sud-ouest, de vastes boisements présentant un grand intérêt écologique, reconnu par le zonage ZNIEFF de type 2 de la Forêt de l'Hautil.

Menucourt comporte 150 ha de boisements de diverses natures :

- Des boisements de plateau (95,4 ha), appartenant au massif de l'Hautil ;
- Des boisements de coteau (47 ha – rebord de l'Hautil et bois d'Orient) ;
- Des bosquets (6,6 ha) dont le bois de la Taillette, et des bandes boisées (0,6 ha).

Les différents sites à retenir sont :

Le bois des Rayons, qui couvre au total environ 60 ha et se caractérise par plusieurs formations végétales signifiantes du sous-sol mi sableux, mi gypseux du bas de coteau : un taillis de Châtaignier, une Chênaie acidophile à Chênes pédonculé (*Quercus robur*) et sessile

(*Quercus petraea*) et une Ormaie rudérale qui occupe les lisières. Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial n'y est connue, mais ce bois est traversé par de nombreux grands mammifères terrestres et certainement fréquentés par les chiroptères du massif de l'Hautil.

Le parc du château de Menucourt, couvre aussi près de 60 ha, de boisements naturels dominés par la Chênaie-charmaie acidiline en bas de pente et plutôt calcicole en haut de pente, avec une diversité de milieux ouverts dont des prairies mésophiles de fauche constituant un Habitat déterminant de ZNIEFF et une végétation aquatique des eaux calmes dans les bassins. Un boisement plus hygrophile dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) se rencontre aux abords de l'étang, avec la présence de vieux arbres. Du fait d'un fort envasement, l'étang ne présente qu'une flore banale surtout composée de la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*). Les ceintures hélophytiques sont absentes.



La valeur écologique de ce parc est principalement liée à la faune qui l'occupe, presque tous les groupes sont bien représentés : les oiseaux, les reptiles-amphibiens, les lépidoptères, les orthoptères, les odonates. Il joue aussi un rôle dans la présence de mammifères terrestres et de chiroptères qui chassent sur l'étang. Quelques espèces rares y sont identifiées :

Groupe	Nom	Statut	Commentaire
Chiroptères	Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	Rare, annexe 4 directive Habitats	zone de chasse
Chiroptères	Sérotine commune	Assez rare, annexe 4 directive Habitats	zone de chasse
Chiroptères	Noctule de Leisler	Assez rare, annexe 4 directive Habitats	zone de chasse
Chiroptères	Noctule commune	Assez rare, annexe 4 directive Habitats	zone de chasse
Chiroptères	Murin de Daubenton	Assez commun, annexe 4 directive Habitats	zone de chasse
Oiseaux nicheurs	Roitelet triple-bandeau	Assez commun	plusieurs couples
Lépidoptères	Thécla de l'orme (<i>Satyrion w-album</i>)	Rare, protégé régional, déterminant de ZNIEFF	un exemplaire en lisière
Lépidoptères	Hespérie de l'alcée (<i>Carcharodus alceae</i>)	Rare, déterminant de ZNIEFF	un exemplaire

Groupe	Nom	Statut	Commentaire
Orthoptères	Phanéoptère méridional (<i>Phaneroptera nana</i>)	Peu commun, déterminant de ZNIEFF	Espèce en progression
Orthoptères	Decticelle bariolée (<i>Metrioptera roeselii</i>)	Peu commun, déterminant de Znieff	Espèce commune sur le territoire de l'agglomération

La vallée du ru Basset, qui forme une entaille sur le coteau avec une végétation de chênaie frênaie mésohygrophile dans le fond, devenant une Chênaie acidophile sur les versants. Elle est en continuité avec le parc et du bois de la Plâtrière et participe au corridor écologique de l'Hautil pour la circulation des ongulés et des chiroptères.

Le bois de la Plâtrière occupe le rebord du plateau, au nord de l'Hautil avec une végétation aussi contrasté que précédemment et sur des horizons argileux la résurgence des nappes phréatiques favorise l'apparition d'une végétation hygrophile. Ainsi quelques mares artificielles permettent le développement d'une végétation aquatique et contribuent à l'intérêt phyto-écologique du boisement. Plusieurs espèces végétales d'intérêt patrimonial y ont été repérées.



Le bois de la Taillette occupe 4 ha en Chênaie acidophile et plantation de résineux et constitue un relais intéressant grâce à la présence de vieux arbres favorables à des espèces de coléoptères saproxyliques

Situé à l'extrémité Nord de la commune, **le bois de l'Orient** est dominé sur ses 25 ha par une Chênaie-charmaie acidiline et un taillis de Châtaigniers. Ce boisement rudéralisé s'inscrit, malgré l'absence d'intérêt écologique avéré, dans la trame écologique locale.

En bas de coteau, le long des lisières forestières, les espaces agricoles sont dominés par des prairies naturelles pâturées, qui sont remarquables sur 3 secteurs :

Les pâtures de la ferme du bas Rucourt, qui occupent plus de 8 ha et sont caractérisées par des prairies mésophiles sur sol sableux avec des espèces à tendance acidophile comme le Trèfle des champs ou la Spargoute des champs. Ces milieux sont en régression et méritent d'être préservés.

Le pré fauché aux Dourdrelles, localisé au Nord en partie sur la commune de Courdimanche est une prairie mésophile calcicole plus ou moins enfrichée, avec un faciès sec accueillant notamment la Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia*) et un faciès plus humide plutôt nitrophile. Cet espace ouvert est favorable à l'entomofaune avec quelques espèces peu communes déterminantes de ZNIEFF comme le Demi-deuil ou la Decticelle bariolée.

La friche de la pièce d'Alçon, sur un peu moins de 1 ha, développé sur un remblai, ne présente pas de milieux d'intérêt floristique, mais constitue un abri pour les oiseaux et insectes, notamment quelques espèces thermophiles, rares au Nord de Paris comme la Decticelle carroyée

21

Notons aussi l'intérêt du réseau de haies qui participe à la trame verte et permet le déplacement de la petite faune et des chiroptères en limite des parcelles.



2.3.4 Des milieux humides d'intérêt local

L'étang du château de Menucourt constitue le milieu humide le plus vaste et le plus remarquable de la commune, même si présente actuellement une forte eutrophisation et des milieux peu valorisés, par l'absence d'entretien et des berges très pentues. La végétation rivulaire, majoritairement composée de ligneux, est très dense. Et l'envasement est important avec la présence de nombreux débris végétaux grossiers. L'eau est recouverte de lentilles.

La mare des Tennis. D'une surface de 140 m², localisée dans le bassin-versant du Ru de Saillancourt et alimenté par la nappe, cette mare est peu végétalisée, après un recalibrage et un curage en 2005.



La mare de la Ferme des Saules. De faible superficie (environ 110 m²), ce bassin localisé sur le ru de Saillancourt est assez peu profond avec des berges très pentues sur une berge et plus douces à l'opposé, permettant l'accueil de massifs d'hélophytes (Phragmites et Typhas). Les berges sont empierrées et le substrat est vaseux. L'intérêt écologique est assez limité.



La mare du Collège, qui a été récemment creusée et bâchée et dont la végétation commence à se développer. Elle mérite d'être suivie pour en connaître son évolution écologique.

2.4 Synthèse : paysages et aux milieux naturels

Au cours des 40 dernières années, Menucourt a connu une croissance urbaine importante, au détriment de ses espaces agricoles. Les espaces relictuels permettent les continuités écologiques entre les milieux naturels remarquables, notamment les boisements, qui encadrent son territoire et abritent ponctuellement des espaces d'intérêt écologiques (pâtures de la Ferme du Bas Rucourt).

3 Énergie

3.1 Potentiel de production d'énergie renouvelables

3.1.1 Un potentiel solaire significatif

Les références développées ci-dessous montrent qu'un système d'une puissance nominale de 2 à 2,5 kWc couvre la consommation d'électricité (spécifique et cuisson) d'un ménage de 3 à 4 personnes. Cependant, le principale poste de consommation d'électricité des ménages est l'eau chaude sanitaire, dont la couverture peut être assurée à 52 % par des systèmes solaires thermiques.

La production par mètre-carré est plus de 4,7 fois supérieure avec les systèmes thermiques. Ces systèmes, basés sur une technologie plus simple et de ce fait plus robuste, devront être privilégiés autant que possible.

Système	Surface de capteurs (m ²)	Production annuelle (kWh)	Production annuelle par m ² (kWh/m ²)
Thermique	4	2 140	535
Photovoltaïque	8,3	943	114

Systèmes photovoltaïques

En moyenne annuelle, une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance nominale de 1 kWc (environ 8,3 m² de capteurs) produirait 943 kWh et éviterait dans le système énergétique français :

- une émission de CO₂ de l'ordre de 84 kg/an,
- la production de 9,7 g/an de déchet nucléaire à vie courte,
- la production de 0,84 g/an de déchet nucléaire à vie longue.

L'inclinaison optimale du capteur est à 34°.

Mois	Ed	Em	Hd	Hm
Janvier	0,99	30,6	1,22	37,9
Février	1,81	50,8	2,22	62,3
Mars	2,58	80,1	3,28	102
Avril	3,38	101	4,45	134
Mai	3,56	110	4,76	148
Juin	3,68	110	5,05	152
Juillet	3,92	122	5,40	167
Août	3,63	112	4,99	155
Septembre	3,03	90,8	4,04	121
Octobre	2,20	68,1	2,83	87,7
Novembre	1,42	42,7	1,75	52,6
Décembre	0,77	23,9	0,95	29,6
Moyenne	2,58	78,6	3,42	104
TOTAL ANNUEL		943		1 250

Ed : moyenne journalière de production d'électricité (kWh)

Em : moyenne mensuelle de production d'électricité (kWh)

Hd : moyenne journalière d'énergie solaire incidente (kWh/m²)

Hm : moyenne mensuelle d'énergie solaire incidente (kWh/m²)

Source : <http://re.jrc.ec.europa.eu/pvgis>

L'installation de panneaux sur les toits des grands bâtiments publics et commerciaux permettrait, outre l'intérêt financier de ces installations, de produire localement des quantités significatives d'électricité.

La consommation annuelle d'électricité des ménages a été évaluée par le CWAPE (Commission Wallonne Pour l'Énergie). Le principal poste de consommation est la production d'eau chaude sanitaire. La consommation d'éventuels chauffages électriques n'est pas mesurée par cette étude.

Taille des ménages	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	> 5 pers.
Usages spécifiques*	1 400 kWh	1 850 kWh	2 180 kWh	2 450 kWh	2 650 kWh
Cuisson électrique	175 kWh	350 kWh	525 kWh	700 kWh	875 kWh
Usages spé. + cuisson	1 575 kWh	2 200 kWh	2 705 kWh	3 150 kWh	3 525 kWh
ECS électrique	1 275 kWh	2 200 kWh	3 300 kWh	4 200 kWh	5 200 kWh

* électroménager et éclairage

25

Ces références montrent qu'un système d'une puissance nominale de 2,9 à 3,3 kWc (24 à 28 m²) couvre la consommation d'électricité (spécifique et cuisson) d'un ménage de 3 à 4 personnes. Cependant, le principale poste de consommation d'électricité des ménages est l'eau chaude sanitaire, dont la couverture peut être assurée en partie du moins par des systèmes solaires thermiques.

Systèmes solaires thermiques

Le potentiel de production d'eau chaude solaire est évalué à Bourges pour un système comportant 4m² de capteurs installés sur une toiture inclinée à 30° (inclinaison optimale de 25 à 35°) et un ballon d'eau chaude de 200L avec une température de sortie de l'eau à 60°C, correspondant aux besoins d'un ménage de 4 personnes.

Un tel système assurerait la couverture de plus de 51,5 % des besoins d'eau chaude sanitaire d'un ménage de 4 personnes et près de 90 % des besoins en juin et juillet. Il permettrait ainsi l'économie annuelle de 2140 kWh et éviterait, dans le système énergétique français :

- une émission de CO₂ de l'ordre de 190 kg/an,
- la production de 22 g/an de déchet nucléaire à vie courte,
- la production de 1,4 g/an de déchet nucléaire à vie longue.

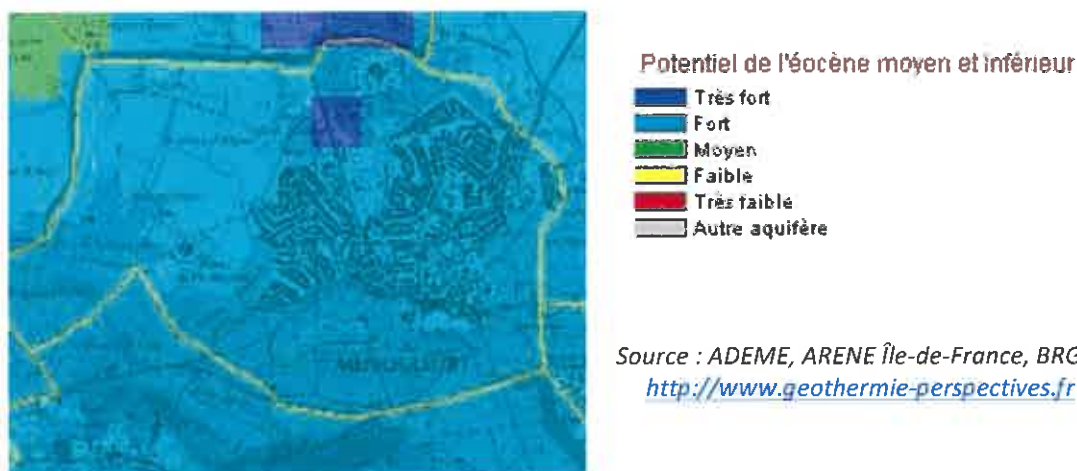
	HM (kWh/m ²)	T air (°C)	T eau (°C)	Besoins ECS (kWh)	Apports sol (kWh)	Couverture (%)
Janvier	37	2,6	7	382	61	16
Février	54	4	7,4	342	92	27
Mars	107	6,4	9,1	366	186	50,7
Avril	126	9,9	11	341	217	63,5
Mai	155	13,8	13	338	270	79,8
Juin	163	16,9	14	320	288	89,8
Juillet	162	17,7	15	324	288	88,8
Août	143	18,3	15	324	261	80,4
Septembre	116	15,4	13	327	216	65,8
Octobre	78	10,8	11	353	142	40,2

	HM (kWh/m ²)	T air (°C)	T eau (°C)	Besoins ECS (kWh)	Apports sol (kWh)	Couverture (%)
Novembre	39	6,3	8,9	356	68	19,2
Décembre	32	3,4	7,5	378	52	13,7
TOTAL ANNUEL	1 212	10,5	11	4 152	2 140	51,5

Source : Institut National de l'Énergie Solaire, <http://ines.solaire.free.fr>

3.1.2 Un potentiel géothermique incertain

L'étude de potentiel géothermique de l'ADEME, l'ARENE Île-de-France et du BRGM montre que l'ensemble du territoire de Menucourt bénéficierait d'un potentiel géothermique fort, et même localement très fort entre le bois de la Taillette et le bois de l'Orient. Les couches géologiques visées, celles de l'éocène moyen et inférieur (Bartonien, Lutécien, Yprésien), sont situées entre les cotes 48 et 103 NGF, soit à 40 m environ sous la surface à Menucourt



Source : ADEME, ARENE Île-de-France, BRGM
<http://www.geothermie-perspectives.fr>

A contrario, les études menées par Archambault Conseil dans le cadre de la ZAC de la pièce d'Alçon pointent une grande incertitude quand à la capacité locale de ces nappes (recharge limitée sous une butte témoin...) et indiquent que, dans la situation la plus défavorable, il faudrait plus de 7 forages pour fournir la puissance nécessaire aux seuls logements collectifs de la ZAC, chaque forage coûtant de l'ordre de 40 000 €HT.

Ainsi, la situation géologique locale montre que le potentiel géothermique à Menucourt est plus incertain qu'il n'aurait pu apparaître à première vue. Peut-être, et comme le pointe Archambault Conseil, serait-il plus exploitable dans le talweg où le BRGM indique un potentiel « très fort »

3.2 Consommation d'énergie du patrimoine bâti

3.2.1 Performance énergétiques du parc de logements de la commune

Période d'achèvement et typologie des logements

Les logements de Menucourt sont à 85 % des maisons et ont été construits essentiellement entre 1949 et 1974 (42 %) et dans une moindre mesure entre 1975 et 1981 (20,4 %) :

Période d'achèvement	Maison	Appartements	ENSEMBLE
Avant 1949	134	19	153
De 1949 à 1974	760	35	795
De 1975 à 1981	349	35	385
De 1982 à 1989	85	69	154
De 1990 à 1998	199	115	314
De 1999 à 2005	82	9	91
ENSEMBLE	1 608	282	1 891

Source : INSEE, RGP 2008

Ainsi, ce sont des logements *a priori* très énergétivore. Ils ont été édifiés en l'absence de toute réglementation thermique, à une période de construction « à l'économie ». Les enveloppes sont très peu isolantes, et ils ne bénéficient pas de l'inertie thermique propice au confort des bâtiments plus anciens.

De ce fait, la consommation moyenne des logements de Menucourt a pu être évaluée à plus de 185 kWh/m²/an pour le chauffage seul (195 kWh/m²/an pour les maisons et 96 kWh/m²/an pour les appartements), en s'appuyant sur les périodes d'achèvement des logements et les estimations de consommation conventionnelle d'énergie par période d'achèvement et type de logement (ENERTER, 2005). Cette moyenne est légèrement supérieure à la moyenne francilienne (171 kWh/m²/an).

De plus, la typologie même de ces logements, des maisons individuelles sans étage, est consommatrice, du fait de sa faible compacité. Enfin, du fait de cette faible compacité, l'isolation thermique est très couteuse : la surface des 5 façades par rapport à la surface des plancher est très importante.

Après un recul relatif entre 1982 et 1999, la construction de maisons, qui a toujours dominé représente de nouveau plus de 90 % des logements construits.

Combustible principal et mode de chauffage

Les sources d'énergie dominante pour le chauffage des logements de Menucourt sont des énergies fossiles à 81,6 %, dont le gaz à 78,2 %, suivi par l'électricité à 17,1 %. L'électricité domine pour les appartements, à 63 % :

Combustible principal	Maison	Appartements	ENSEMBLE
Gaz de ville ou de réseau	1 340	92	1 432
Fioul (mazout)	52	4	57
Électricité	147	166	313
Gaz en bouteille ou citerne	6	0	6
Autre	22	0	22
ENSEMBLE	1 568	263	1 832

Source : INSEE, RGP 2008

Le chauffage des logements à Menucourt est donc fortement émetteur de gaz à effet de serre, tant directement par l'utilisation de combustible fossile, qu'indirectement par le contenu en carbone de l'électricité (remise en service de centrale thermiques classique pour assurer les pics de consommation hivernale et mauvais rendements de distribution).

Le chauffage central domine à 78,8 %. Le chauffage tout électrique représente 15,3 % :

Mode de chauffage	Maison	Appartements	ENSEMBLE
Chauffage central collectif	7	53	61
Chauffage central individuel	1 387	58	1 445
Chauffage tout électrique	128	152	280
Autre moyen de chauffage	47	0	47
ENSEMBLE	1 569	263	1 833

Source : INSEE, RGP 2008

La substitution des sources d'énergie est possible relativement facilement sur les circuits de chauffage à eau chaude :

- insertion de l'énergie solaire en complément de l'énergie principale,
- changement des brûleurs pour passer du fioul au gaz de ville,
- passage au bois à l'occasion du remplacement d'une chaudière,
- branchement sur un éventuel réseau de chauffage urbain.

Ainsi, si les sources d'énergie pour le chauffage des logements à Menucourt sont actuellement dominées par des énergies fossiles, des marges d'évolutions existent qui permettront de réduire les rejets de gaz à effet de serre dues aux bâtiments.

3.2.2 Diagnostic énergétique du patrimoine communal

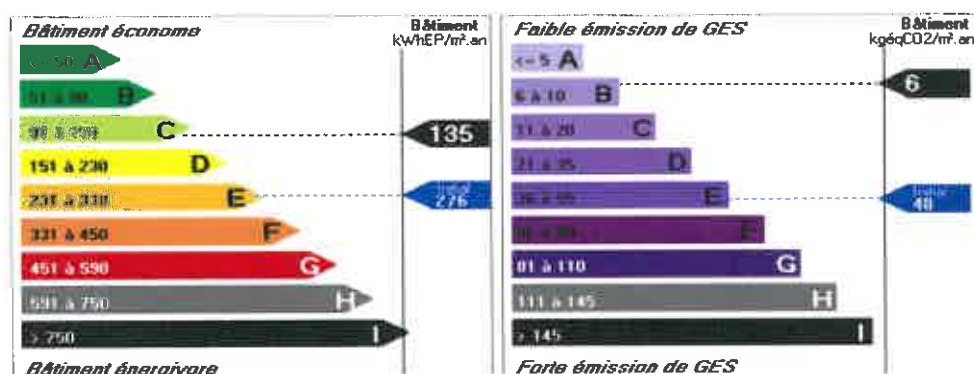
La ville a commandité au bureau d'étude BERIM un diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal. Cette étude a été finalisée en juin 2011. Les principaux résultats en sont représentés ci-dessous :

	Surface (m ²)	Type	Année de construction	Consommation conventionnelle d'énergie : C _{EP} (kWh/m ² /an)		
				Initiale	Économie	Finale
Mairie	408	équip ^t	1885	286	118	168
Maison de Menucourt	836	équip ^t	1977	332	nr	nr
Cosec	2 088	équip ^t	1973	343	69	274
Centre De Loisirs	540	équip ^t	1992	228	47	181
GS Cornouillers	2 505	équip ^t	1971	276	141	135
GS Vallée Basset	2 343	équip ^t	1973	276	141	135
GS Louis Bourgeois	486	équip ^t	1963	245	132	113
Logements	416	log ^t	1971 / 1973	201	26	175
Somme	9 622		Somme pondérée	2 774 278	979 912	1 794 366
					35,5 %	64,5 %

Source : diagnostic énergétique des bâtiments communaux, BERIM, juin 2011

Cette étude montre qu'une rénovation lourde du patrimoine bâti communal permettra d'économiser 36 % de leur consommation énergétique totale, pour un investissement de 2 661 890 €, soit 277 €/m². L'économie annuelle engendrée par cette réfection serait de 73 525 €, soit un temps de retour sur investissement brut de 36 ans (hors subvention et à coût d'énergie constant).

Ces bâtiments peuvent être considérés comme un échantillon représentatif des bâtiments de Menucourt et illustrer l'économie d'énergie qui pourrait être réalisée en procédant à leur rénovation thermique. Par exemple, les groupes scolaires Cornouiller et Vallée Basset sont représentatifs des « chanlondonnettes » : une économie de l'ordre de 141 kWh_{EP}/m²/an pourrait y être réalisée, faisant passer leur consommation conventionnelle de 276 kWh_{EP}/m²/an à 135 kWh_{EP}/m²/an.



Les logements de fonctions associés ont déjà bénéficié d'une première série de travaux d'amélioration énergétique. Il n'est donc pas opportun économiquement de les rénover encore. Au final, ils n'atteindront pas les mêmes performances qu'un bâtiment jamais rénové et bénéficiant tout de suite d'une rénovation plus performante.

3.3 Les déplacements

3.3.1 Des quartiers introvertis

Les déplacements internes à Menucourt sont contraints par la trame viaire. On compte de nombreuses voies en impasse² et le nombre de points d'accès au réseau primaire est réduit. En conséquence, les quartiers sont très introvertis.



30

Ainsi, le quartier « Nord-est » compte 50 % d'impasses. Les quartiers des années 1980 ne comportent qu'un unique point d'accès au réseau primaire et comportent de ce fait 100 % d'impasse. *A contrario*, les quartiers « Sud » et « Nord-ouest » n'en comptent que 15 %.

	Linéaire de voie (m)	dont linéaire d'impasses (m)	Nombre de points d'accès	Nombre de bâtiments desservis
Sud	3733	567	9	352
Nord-est	5020	2562	5	582
Nord-ouest	3335	541	3	425
Épinettes	352	352	1	43
Aubépines	167	167	1	27
Jonquilles	1002	1002	1	130

La faiblesse du maillage se traduit aussi par le linéaire de voie en aval de chaque point d'accès, qui atteint plus d'un kilomètre pour les 3 quartiers « Nord-Est », « Nord-Ouest » et « Jonquilles », ou par le nombre de bâtiments d'habitation desservis par chaque point d'accès qui est respectivement de 115, 140 et 130 pour chacun de ces 3 quartiers.

² On entend par impasse, toute voie en aval d'un point d'accès unique.

3.3.2 Un maillage piéton qui pallie aux isolements

L'introversion relative des quartiers est contrebalancée par un réseau dense de cheminements piétons. On compte en effet plus de 11 km de chemins piétons, liaisons entre quartiers (3,2 km) et chemins de promenade (8 km).



Certains de ces chemins permettent la liaison au sein des quartiers et entre des quartiers limitrophes. D'autre, de part leur tracé et leur aménagement (chemins en herbe) sont plus conçus pour la promenade. Il s'agit en particulier du tour de la ville, dont l'aménagement de certains tronçons permettrait d'une part, de relier les quartiers Nord-est et Jonquilles et, d'autre part, d'améliorer l'accès au gymnase et au collège depuis l'est de la ville.

3.3.3 Les aménagements cyclables

Un lien difficile avec le cœur de l'agglomération

Le Schéma Directeur Cyclable de Cergy-Pontoise prévoit la création à terme d'un réseau voie cyclable qui permettra d'atteindre depuis Menucourt, Vauréal et Jouy-le-Moutier *via* Boisemont, et Les Hauts des Cergy *via* Courdimanche.



Cartographie : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Seul le tronçon supporté par la déviation de Courdimanche a été réalisé, jusqu'au carrefour avec la RD38 (rue du Vexin). Ainsi, les cyclistes n'ont actuellement pas la possibilité de se rendre en sécurité au cœur de l'agglomération, et de rejoindre le RER A. La réalisation, à Courdimanche, des aménagements cyclables programmés sur le boulevard de la Crête est stratégique pour les habitants de Menucourt.

La vitesse autorisée sur les RD922 et RD22 (90 km/h), et le trafic supporté par ces deux routes (5 000 à 10 000 véhicules/jour) y justifient bien des aménagements cyclables de type piste séparée de la chaussée (CERTU, 2009).

Les Hauts de Cergy sont théoriquement accessibles depuis Menucourt en 20 minutes environ. Pour évaluer la durée totale de trajet pour atteindre la Défense, il faut ajouter à la durée du déplacement en vélo, le temps de trajet en transport en commun, de l'ordre de 45 minutes, hors temps d'attente. Ainsi, la durée totale est du même ordre de grandeur, voire légèrement inférieure au le temps de trajet en véhicule individuel, de l'ordre de 1h20 en moyenne. Ainsi, l'intermodalité vélo + RER pourrait devenir concurrentielle par rapport aux voitures particulières, pour peu que les aménagements cyclables projetés soient effectivement réalisés.

Des atouts pour les déplacements internes

Par contre, le vélo peut devenir un mode de déplacement privilégié pour les déplacements interne à Menucourt, notamment les déplacements scolaires et de loisir.

Les deux rues principales de Menucourt supportent un trafic moyen journalier inférieur à 5 000 véhicules. Elles ne nécessitent donc aucun aménagement cyclable pour permettre les déplacements en sécurité des cyclistes.

Menucourt ne compte que peu de points d'accroche pour les vélos, ce qui peut en limiter l'usage :

Localisation	Adresse	Nombre de place	Type
Mairie	Rue Pasteur	8 places	Pince-roue
Maison des Enfants Salle Georges Brassens	Rue Georges Brassens	4 places	Pince-roue
Centre ville, face à la librairie	Rue de la Marêche	8 places	Arceaux
Maison de Menucourt	Rue de la Plaine	6 places	Arceaux
Dojo	Rue Bernard Astruc	8 places	Arceaux
COSEC	Rue Bernard Astruc	8 places	Arceaux
École primaire Cornouiller (à l'intérieur)	Allée du Vexin	En cours de renouvellement	Arceaux

Le collège comporte des places de stationnement cycles dans son enceinte.

3.3.4 Un réseau de transports en commun peu attractif

Menucourt est relié au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise par 2 lignes de bus du réseau STIVO :

- **Ligne 38** : Cergy-préfecture *via* Vauréal.
- **Ligne 39** : Cergy Saint-Christophe *via* Courdimanche.

Si l'amplitude horaire permet de rejoindre tôt Cergy et d'en revenir tard, la fréquence est insuffisante pour être réellement attractive. De plus, l'absence de cadencement complique la lisibilité des horaires (*cf.* page suivante).

Enfin, seule une faible partie de la zone urbanisée de Menucourt est effectivement desservie par les arrêts de bus : secteurs proche de la rue du maréchal de Lattre de Tassigny, de la rue Bernard Astruc, et quartier du Bas-Rucourt



Cartographie : SIIVO

		Ligne 38		Ligne 39	
		Cergy Préfecture → Menucourt	Menucourt → Cergy Préecture	Cergy Saint- Christophe → Menucourt	Menucourt → Cergy Saint- Christophe
Durée du trajet		30'		20'	
Semaine	1 ^{er} départ	6h54	5h38	5h55	5h27
	Dernier départ	21h03	20h11	22h44	21h38
	Nombre de trajets	39	30	52	48
	Fréquence moyenne	22'	30'	18'	20'
Samedi		17 AR de 7h à 20h environ		22 AR de 6h à 21h environ	
Dimanche		Pas de service		13 AR de 8h à 20h environ	



3.3.5 Les modes de déplacement des habitants

Les ménages de Menucourt sont fortement motorisés : 94 % possèdent au moins un véhicule dont 39 % en possèdent deux et 5 %, trois ou plus. Seuls 6 % des ménages ne possèdent pas de voiture :

Nombre de voiture par ménage	Maisons	Appartements	Total
Aucune voiture	75	41	116
Une seule voiture	755	159	914
2 voitures	671	44	715
3 voitures ou plus	78	8	86
TOTAL DES MENAGES	1 579	252	1 831

Source : INSEE, RP 2008

Les ménages résident en appartement sont plus faiblement motorisés. Ils ne sont que 21 % à posséder deux véhicules ou plus. Le nombre moyen de voiture par ménages à Menucourt peut être évalué. Il peut servir de base à l'établissement des normes de stationnement :

	Maisons	Appartements	Total
Nombre moyen de voiture par ménage	1,5	1,1	1,4

Parmi les actifs résidant à Menucourt, la grande majorité travaille à l'extérieur : 42 % dans une autre commune du Val-d'Oise et 44 % dans un autre département d'Île-de-France. Seuls 13 % travaillent à Menucourt même. Parmi les 1083 actifs travaillant dans une autre commune du Val-d'Oise, 365 travaillent à Cergy, 130 à Pontoise et 111 à Saint-Ouen-l'Aumône, soit au moins 610 dans l'agglomération de Cergy-Pontoise (24 % des actifs). La base de données de flux domicile-travail de l'INSEE ne recense aucune autre commune où travaillent plus de 100 habitants de Menucourt.

Les modes de déplacement domicile-travail

Lieu de travail	Population active	Mode de transport				
		Pas de transport	Marche à pied	Deux-roues	Véhicules particuliers	Transports en commun
Menucourt	335	56	116	4	143	16
Autre commune du Val-d'Oise	1083	-	4	16	952	111
Autre département de la région	1118	-	4	43	559	512
Autre région métropolitaine	28	-	4	0	24	28
TOTAL DES ACTIFS	2563	56	127	63	1678	639

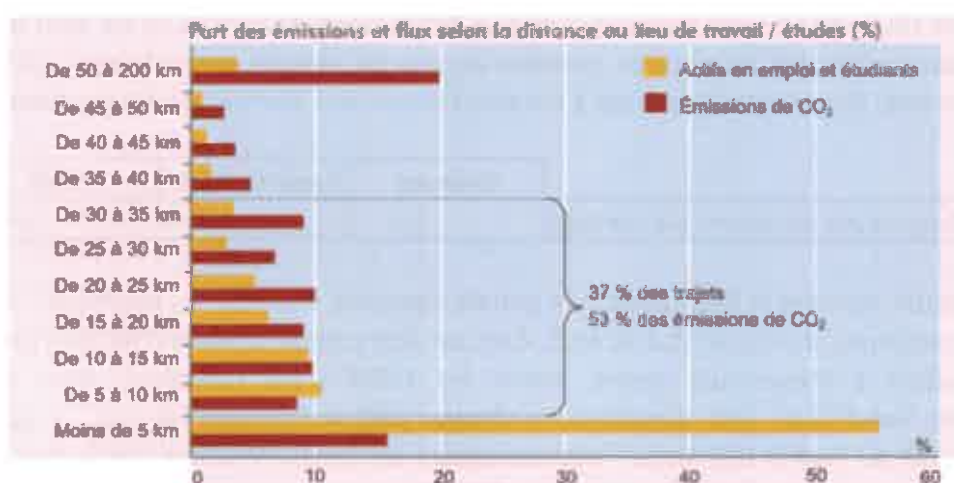
Source : INSEE, RP 2008

L'usage des véhicules particuliers domine largement pour les modes de déplacement domicile-travail : 66 % des actifs y ont recours, suivis par 25 % en transports en commun. La marche et les deux-roues sont marginaux. La raison est vraisemblablement la faiblesse de

l'offre de transport en commun et le relatif isolement de Menucourt, néfaste à la pratique du vélo pour rejoindre les communes limitrophes de Cergy-Pontoise.

Dans le détail, 88 % des actifs travaillant dans une autre commune du département, 50 % de ceux travaillant dans un autre département de la région et même 43 % de ceux travaillant dans la commune utilisent leurs voitures. C'est principalement au sein des actifs travaillant à Menucourt que la pratique de la marche (actuellement, 35 %) et du vélo pourrait être encouragée.

Or, les transports représentent 27 % des émissions nationales de CO₂ et le Grenelle de l'environnement porte un objectif de réduction de 11 % du CO₂ émis par les transports d'ici 2020. Il convient donc de favoriser le report modal, notamment pour les courtes distances : les 55 % de déplacements qui font moins de 5 km, distance sur laquelle le vélo est concurrentiel, participent à 16 % des émissions de CO₂.



Source : INSEE, RP 2007 – SoeS - Certu

3.4 Synthèse : énergie

Menucourt bénéficie d'un potentiel significatif de production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque. La production par unité de surface des systèmes thermiques est plus importante que celle des systèmes photovoltaïques. Le potentiel géothermique est incertain.

Le parc de logement de Menucourt, dominé par les maisons construites entre 1949 et 1974, est très énergétivore. Sa rénovation thermique ou son renouvellement sont un enjeu majeur pour réduire la consommation d'énergie du secteur du bâtiment de Menucourt.

Le réseau viaire et la topographie de Menucourt sont relativement favorables aux modes doux pour les déplacements internes. Par contre, le lien avec le cœur de Cergy-Pontoise et l'accès en transport en commun sont problématiques, en vélo ou en bus. Étonnamment, les ménages sont peu motorisés.

4 Réseaux : eau et déchets

4.1 Alimentation en eau potable

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est responsable du service de l'eau potable sur l'ensemble de la commune depuis le 9/12/2003. Le service de l'eau potable a été délégué à la société CYO', filiale dédiée de Veolia Eau, par contrat de délégation de service public en date du 1/01/2009 pour une durée de 18 ans.

La compétence d'investissement et de gestion de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise porte sur le suivi de la délégation, la réalisation d'études notamment concernant la protection de la ressource en eau et sur des travaux éventuellement non prévus au contrat. Dans le cadre du contrat de délégation de service public, la gestion du service, les travaux d'entretien, d'extension, de renouvellement et de réhabilitation sont confiés à CYO'.

Le service public d'eau potable comprend :

- la production : mise en œuvre du prélèvement par captage et traitement
- le transport et le stockage : mise en œuvre du stockage dans les réservoirs
- la distribution : mise en œuvre du réseau de canalisations jusqu'aux branchements et aux compteurs des usagers

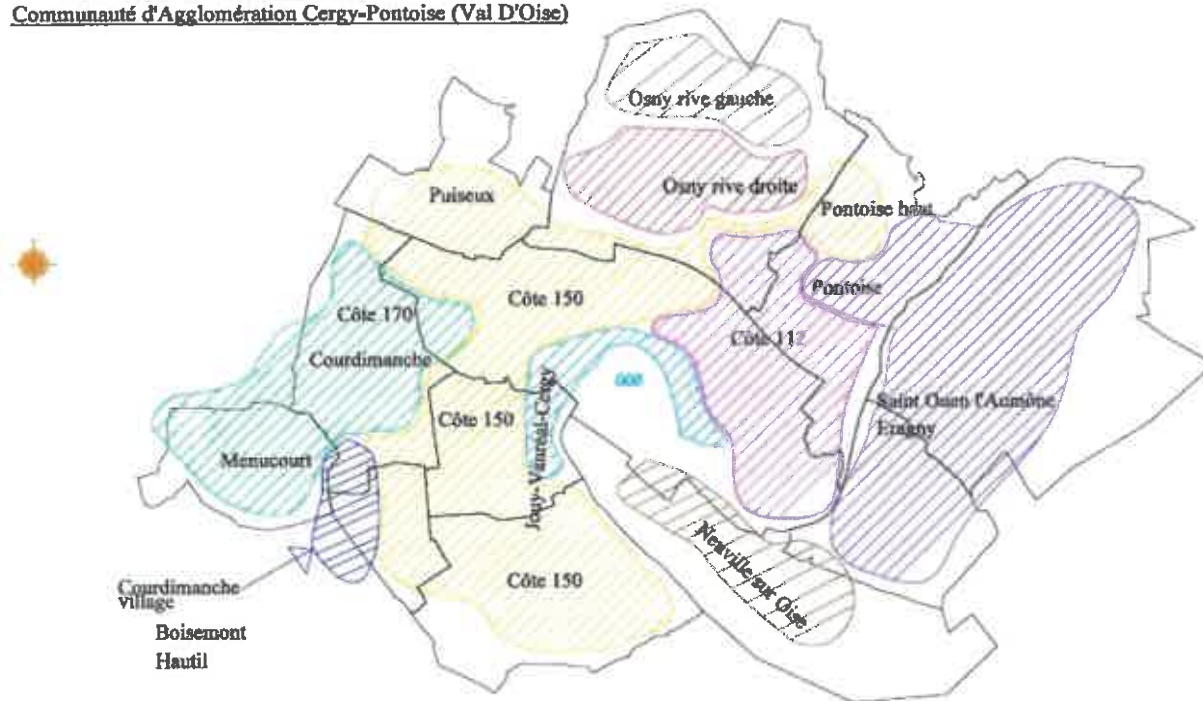
Le service public de l'eau potable de l'agglomération concerne 192 451 habitants (recensement Insee intermédiaire pris en compte) en 2010. Au 1/01/2011, on compte 34 338 abonnés. Le maillage du réseau au niveau de l'agglomération assure la continuité du service et une relative autonomie de la distribution par rapport à la ressource. Un règlement de service régit les relations entre le délégataire et les abonnés.

L'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'Agglomération est assurée par 701 km (2010) de canalisation à partir :

- de ressources propres provenant des 11 forages de l'Agglomération
- de l'usine de Méry-sur-Oise
- de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne

La commune de Menucourt appartient au secteur de distribution dit de la « côte 170 ». Elle compte 1 726 abonnés au 31/12/2010 dont l'alimentation est principalement assurée par les forages de Sagy-Chardronville et de Condécourt via la station de traitement, située à Menucourt. Des interconnexions existent avec le reste du réseau de l'agglomération. L'eau distribuée en 2010 a présenté une très bonne qualité bactériologique, elle est très calcaire et très peu fluorée.

Carte des Zones de distribution
Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (Val D'Oise)



La consommation d'eau sur Menucourt est :

	2008	2009	2010
Volume vendu (m ³)	224 292	260 696	227 435

La longueur des canalisations sur la commune de Menucourt est de 24,5 km (2010). Le rendement du réseau était de 75 % en 2010.

Le territoire de Menucourt abrite une usine de traitement de l'eau potable d'une capacité de 4 700 m³/j qui traite les nitrates, l'atrazine et la déséthylatrazine sur résines et charbon actif. Il n'y a pas de réservoirs sur la commune.

4.2 Assainissement

La compétence du réseau d'assainissement est répartie entre la CACP et le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Pontoise (SIARP):

- **CACP :**
 - Eaux pluviales : réseau de collecte et ouvrages hydrauliques
 - Eaux usées : réseau de transport en phase finale, réalisation des ouvrages nécessaires à la création des ZAC d'intérêt communautaire et traitement des eaux usées
- **SIARP :**
 - Eaux usées : réseaux de collecte, contrôle de l'assainissement non collectif

Une convention conclue le 26 décembre 2001 entre le SIARP et la Communauté d'agglomération a pour objet de préciser les limites de compétences.

Par ailleurs, les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements d'eaux usées, pluviales et industrielles dans les réseaux d'assainissement sont définies dans le règlement d'assainissement collectif approuvé par délibérations le 20 mars 2012 (CACP) et le 14 décembre 2011 (SIARP).

L'ensemble du territoire de Menucourt est en zonage d'assainissement collectif et est assaini par un réseau séparatif.

4.2.1 Eaux usées

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, d'une capacité de 200 000 équivalents-habitants. La gestion de la station d'épuration est déléguée à Cergy-Pontoise Assainissement (CPA), filiale de Veolia Eau, en vertu d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans, à dater du 1/07/1992.

Mise au norme de la station d'épuration en 2012

Une importante mise aux normes du système d'assainissement des eaux usées (réseau et station) a été finalisée courant 2012 sur l'agglomération.

En 1991, alors que la construction de la station d'épuration de l'agglomération s'est achevée, l'Europe publie une directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (dite DERU). Elle donne aux états membres l'obligation d'améliorer la qualité des rejets en milieu naturel et donc la qualité des traitements. Par ailleurs, la Communauté Européenne a publié en octobre 2000, une directive cadre visant l'atteinte d'objectifs de « bon état » des milieux naturels aquatiques, traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006.

Ces textes visent notamment à reconquérir les milieux naturels aquatiques pour atteindre le « bon état » écologique des ressources en eaux en 2015.

L'objectif général de cette mise aux normes est la reconquête des milieux naturels aquatiques et plus particulièrement de l'Oise. Il se décline en deux axes principaux : limiter les pollutions rejetées à l'Oise par le système d'assainissement (en volume et en concentration de polluants) et améliorer le traitement des effluents à la station d'épuration.

Cela permettra à terme d'améliorer la qualité des eaux de Seine, de sorte que la qualité de celle-ci soit conforme de l'amont jusqu'à l'estuaire du fleuve.

La mise aux normes du système d'assainissement de la CACP a répondu à 3 grands objectifs :

- **Limiter les rejets au milieu naturel par la prise en charge supplémentaire d'effluents :**

Le programme de travaux sur le réseau de transport des eaux usées de l'agglomération permettra de diminuer de façon importante les volumes déversés au milieu naturel, en augmentant les capacités de transfert des effluents vers la station d'épuration. Avant le démarrage des travaux, le volume annuel déversé par temps de pluie au milieu naturel est d'environ 300 000 m³ : soit 88 déversements par an (un déversement à chaque pluie). En situation future, les aménagements projetés permettront de limiter le nombre de déversements d'eaux usées vers l'Oise à 12 par an, réduisant à 50 000 m³ environ le volume annuel déversé. La mise en place d'un bassin « tampon » en entrée de la station d'épuration assurera aussi le stockage des volumes en temps de pluie avant leur traitement.

- **Limiter les rejets au milieu naturel par la mise en œuvre d'une fiabilité accrue des installations et amélioration de leurs conditions d'exploitation :**

Les effluents dirigés vers la station d'épuration varient de façon importante, en termes de volumes et de concentration de pollution. Cette variation est source de déversements ponctuels d'effluents partiellement traités au milieu naturel. Les travaux permettront de fiabiliser le fonctionnement de la station en cas d'arrivée de pollution plus importante ou d'incident d'exploitation.

- **Améliorer le niveau de traitement des eaux usées :**

La station d'épuration de Cergy-Pontoise a été dimensionnée pour traiter les eaux usées selon un procédé réalisant la dégradation de la pollution carbonée et une étape de la dégradation de la pollution azotée (la nitrification). La mise aux normes complètera le traitement existant, en mettant en œuvre la deuxième étape de la dégradation de l'azote (la dénitrification) ainsi que d'un traitement de la pollution phosphatée (déphosphatation).

L'objectif visé est de diminuer les rejets polluants à l'Oise et de contribuer de ce fait à l'amélioration de la qualité des eaux de Seine, de sorte que celle-ci soit conforme de l'amont jusqu'à l'estuaire du fleuve. Le projet s'inscrit dans les orientations générales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine – Normandie approuvé fin 2009 et qui vise, entre autre, la préservation et la restauration des écosystèmes et la garantie d'une qualité d'eau compatible avec ses usages.

L'arrêté interpréfectoral du 8 janvier 2009, a encadré cette mise aux normes du système d'assainissement, en termes de délais mais aussi d'objectif de rejets au milieu naturel

Performance épuratoire de la STEP

Les travaux de mise aux normes de la station d'épuration se sont finalisés fin 2012. La signature du Constat d'Achèvement de la Construction, qui certifie l'achèvement de la construction de tous les ouvrages, est intervenue le 23 décembre 2011 laissant place à la

phase de mise en route de l'usine sur 2012 qui s'est achevée le 30/11/12 par la signature du Procès-verbal de mise en exploitation.

Pendant les 36 mois (2009 à 2012) de travaux de mise aux normes (réseaux et station) la station a continué le traitement des eaux usées.

Les résultats de la station pour la période 2011 et 2012 (raccordement de la nouvelle unité et mise en service), sont ponctuellement impactés et donc perturbent les bilans annuels correspondants.

Le volume d'eaux brutes arrivé en entrée de station au cours de l'année 2011 représente un total de 11 899 561 m³ (11 762 536 m³ reçus en 2010 soit + 1.2 %). En 2011, le débit d'eaux brutes nominal journalier (40 000 m³/jour) a été dépassé 35 fois (17 fois en 2010).

La charge polluante entrante a été moins importante en 2011 que les années précédentes mais est restée supérieure à la charge nominale, sur pratiquement tous les paramètres. En plus de ces surcharges, de nombreux pics de pollutions (valeurs supérieures à 130 % de la charge) ont été relevés (par exemple 114 pics en NTK pour 2011 contre 94 en 2010).

En moyenne annuelle, les rendements épuratoires relevés en 2011 sont :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
Rendement épuratoire station (moyenne annuel)	94 %	88 %	95 %	83 %	32 %	81 %
Rendement épuratoire réglementaire (arrêté du 22/06/2002)	90 %	75 %	80 %		70 %	80 %

Selon les critères de jugement de l'arrêté du 22 juin 2007 et de la DERU pour 2011, la station est non conforme pour le paramètre NGL (Azote Global), en revanche, le jugement sur la performance est conforme pour les paramètres MES, DCO, DBO5 et Pt.

Ainsi, et malgré une, bonne qualité de traitement en moyenne, les rejets sont parfois incompatibles avec les exigences réglementaires du fait d'un débit et d'une charge entrante non adaptés à la nouvelle réglementation mais aussi à une station qui avait été conçue en 1992.

La finalisation de la mise aux normes de la station fin 2012 devrait permettre d'améliorer ces performances et d'aboutir dans les années à venir, à la conformité du rejet selon les différents critères de jugement.

Produits de la filière d'épuration

Boues :

La production de boues pour l'exercice 2011 représente 2 324 tonnes de matières sèches :

- 90 % des boues ont été acheminées en centre de compostage pour une valorisation agricole. Les plateformes de compostage mixtes déchets verts/ boues de STEP retenus se situent à Boulay Thierry (28), Ingrandes (86), Velye (51), Reuil sur Brèche (60). En effet, depuis octobre 2009, la teneur en cadmium et en éléments traces métalliques (ETM) à fortement diminuée et permet une valorisation agricole.
- 10 % des boues produites soit la totalité de la production sur la période du 2 septembre au 10 octobre 2011 ont été chaulées puis envoyées en épandage agricole. Les sites retenus pour le recyclage agricole sont principalement sur des communes

du Val d'Oise (Hérouville, Nesles La Vallée, Ennery, Wy Dit Joli Village, Aavernes, Livilliers, Osny, Pontoise et Us).

Ainsi, 100 % des boues sont évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Sous-produits :

Les sous-produits de l'épuration (refus de dégrillage et sables) sont envoyés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (site de la REP à Bouqueval). Les graisses sont centrifugées et envoyées en centre de compostage avec les boues.

Biogaz :

La digestion des boues issue de l'épuration permet d'en réduire le volume sans utiliser de produits chimiques. Cette étape permet aussi la production de biogaz.

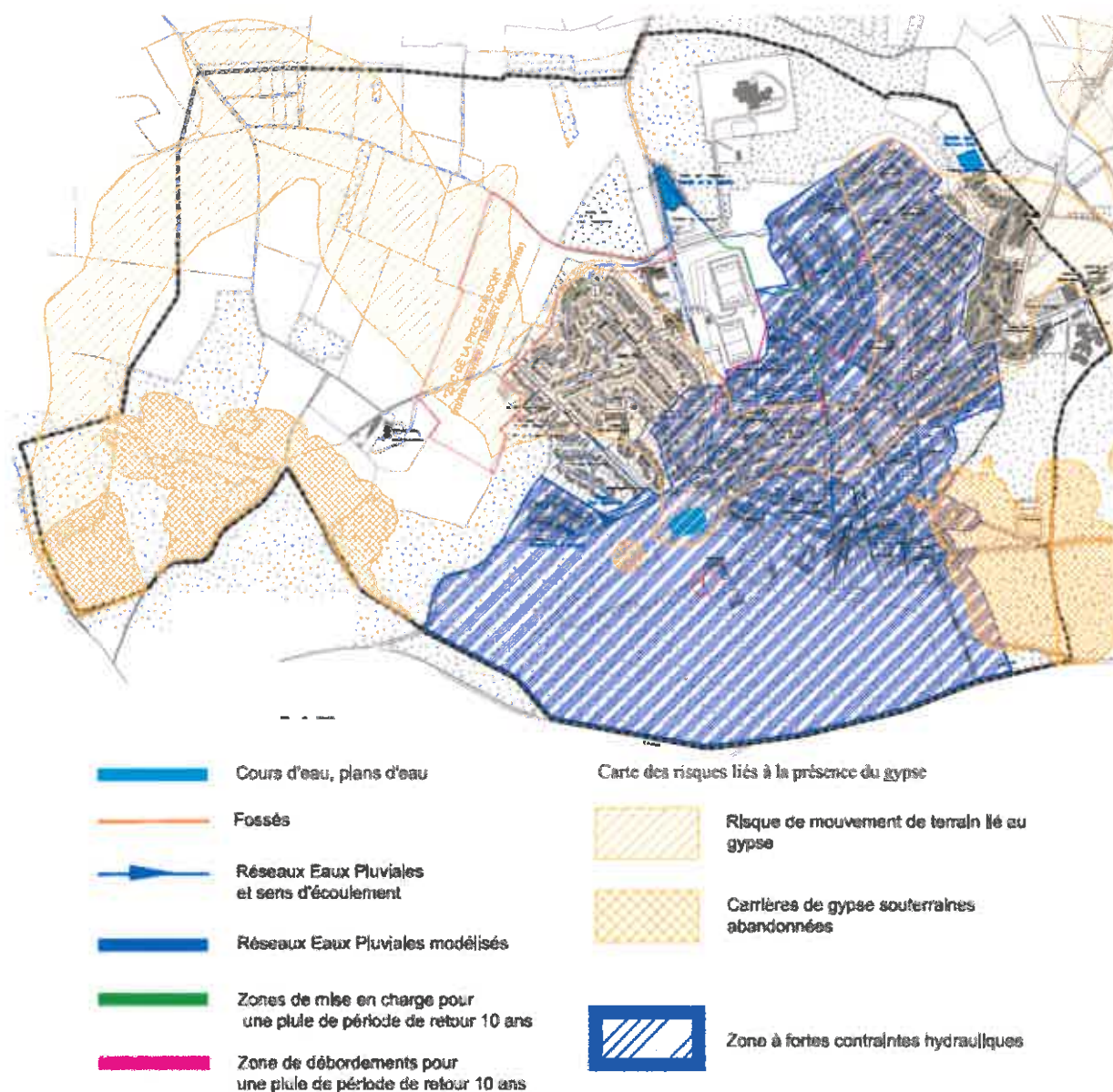
L'installation de cogénération, fonctionnelle fin 2010, permet la valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'énergie électrique.

Le biogaz valorisé en cogénération est de 1 356 725 Nm³/an pour 2011 soit une production d'énergie nette de 3 222 618 kWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 800 foyers de 4 personnes.

4.2.2 Eaux pluviales

Les eaux pluviales collectées à Menucourt transitent en grande majorité par le bassin de la Taillette puis sont rejetée dans le ru de Saillancourt. Les eaux de la partie Nord-est de la commune, limitrophe de Courdimanche, sont collectées et infiltrées dans le bassin des Poiriers gris. (Voir carte des réseaux EP)

Le zonage d'assainissement pluvial arrêté par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 puis approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2007 est annexé au PLU. Il permet de définir le mode de gestion des eaux pluviales sur le territoire communal.



B3E, février 2013

Ainsi, sur l'ensemble du territoire communal, la gestion des eaux pluviales à la parcelle doit être privilégiée et être conforme au plan du zonage d'assainissement pluvial.

Un débit de fuite maximum de 2 l/s/ha est néanmoins fixé, en cas d'impossibilité technique ou géologique (infiltration proscrite du fait de la présence de gypse).

4.3 Collecte et élimination des déchets ménagers

4.3.1 L'organisation de la collecte et du traitement

La collecte

La collecte des ordures ménagères est une compétence municipale. La collecte en porte à porte est assurée public par la SEPUR, dans le cadre d'un groupement de commande avec 8 communes voisines. La collecte des PAV est toujours assurée par la CACP, dans le cadre de sa compétence « traitement ».

Les ordures ménagères, les emballages et les déchets verts sont collectés en porte à porte. La collectée est effectuée :

	Fréquence	Contenant
Déchets ordinaires	C2 (2 fois/semaine)	Sacs noirs
Emballages	C1 (1 fois/semaine)	Sacs jaunes
Déchets fermentescibles	C1 (1 fois/semaine)	Bioteners bruns, sacs kraft et bio-seaux

Les différents contenants sont mis à disposition par la commune. Afin de favoriser le tri, la dotation annuelle en sacs noirs et contingentée.

Le verre et les journaux/magazines sont collectés par apport volontaire. Menucourt compte 14 points d'apport volontaire pour le verre et 10 pour les journaux.

Les encombrants sont collectés en porte à porte une fois par mois.

Les habitants de Menucourt ont accès aux déchetteries de l'agglomération, pour la collecte des déchets ménagers spéciaux



Cartographie : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Les branchages et gravats peuvent être collectés à domicile sur rendez-vous. Ce dernier service est payant. Par ailleurs l'agglomération avait en 2010 engagé des actions de prévention : « Stop-pub », essais de compostage domestique sur des foyers-pilotes...

Le traitement

Le traitement est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Le traitement est assuré en délégation de service public par la CGECP filiale de Veolia Propreté. Le centre de traitement traite sur place 100 % des déchets collectés sur le territoire de la CACP.

Selon leur catégorie, les déchets sont traités dans des filières adaptées :

Catégorie de déchets	Filière de traitement
Produit de la collecte sélective (PAP et PAV)	Centre de tri collecte sélective
Déchets verts (collecte sélective, déchetterie, services espaces verts...)	Unité de compostage
Encombrants, DIB	Centre de tri DIB
OM, refus de tri...	Unité d'incinération et de valorisation énergétique

Source : CGECP

Le taux de valorisation énergétique de l'incinération est de 80,5 %.

Le devenir des déchets est le suivant :

	Filière	Réalisé 2009	Réalisé 2008	Objectif
Valorisation	Énergétique (électricité et chaleur)	49 %	47 %	52 %
	Recyclage	10 %	11 %	9 %
	Agricole (compost)	9 %	9 %	11 %
	Réutilisation des mâchefers	13 %	12 %	18 %
	TOTAL	80 %	79 %	90 %
Mise en décharge	CET classe I (cendre et boues)	2 %		
	CET classe II (déchets ultimes)	11 %		
	CET classe III (gravats)	7 %		
	TOTAL	20 %		11 %

Source : CGECP

4.3.2 Les produits et la performance de la collecte

Les tonnages collectés, par catégorie de déchets, sont les suivants :

			Tonnage collecté (t)			Tonnage par habitant ³ (kg/hab.)		
			2008	2009	2010	2008	2009	2010
Ordures ménagères résiduelles			1 319	1 287	1 231	257	251	240
VALORISABLE	RECYCLABLE	Emballages ménagers recyclables	92	97	96	18	19	19
		Verre	143	149	120	28	29	23
		Journaux, revues, magazines	81	94	90	16	18	18
		Total recyclable	316	340	306	62	66	60
	Déchets fermentescibles		466	448	395	91	87	77
	Total valorisable		782	788	701	152	153	137
TOTAL			2 101	2 075	1 932	409	404	376

Source : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Dans un contexte de baisse tendancielle de la production d'ordures ménagères, le taux de tri s'érode, passant de 47,8 % en 2008 à 45,6 % en 2010. Cependant, la production des déchets à Menucourt reste particulièrement faible au regard de la moyenne des tonnages collectés, tant pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) que pour les déchets recyclables (emballages, verre et journaux/magazines) dans l'agglomération, le département...

	OM collectées (kg/hab./an)	Recyclable collectés (kg/hab./an)
Menucourt	240	60
CACP	275	38
Val-d'Oise	318	51
Île-de-France (Grande Couronne)	298	62
Île-de-France (total)	324	56
France	316	75

Source : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

La raison en est peut-être une bonne collecte des déchets fermentescibles. Une marge de progression existe néanmoins, comme le montre la comparaison tant avec le MODECOM (caractérisation des déchets au niveau national), qu'avec les données de gisement des éco-organismes :

Gisement éco-organismes			Menucourt (2010)		Pourcent. gisement
Matériaux	kg/hab./an	Source	Catégorie	kg/hab./an	
Cartons	12,7	Eco-emballage	Emballages	18,7	52 %
Tétras	1,4				
Plastiques	16,2				
Acier	4,5				
Aluminium	0,9				
Verre	37,6		Verre	23,4	62 %

Source : Eco-emballage – Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

³ Sur la base de la population légale 2008 de 5134 habitants (INSEE)

MODECOM		Menucourt (2010)	
Nature	Pourcent.	Catégorie	Pourcent.
Putrescible	32,2 %	Déchets fermentescibles	25,7 %
Papiers cartons	21,5 %	Journaux/Magasines	5,9 %
Plastiques	11,2 %	Emballages	6,2 %
Métaux	3,0 %		
Verre	12,7 %	Verre	7,8 %
Textiles	10,6 %	OMR	80,1 %
Divers, composites...	8,9 %		

Source : ADEME – Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

La collecte est très performante pour les déchets fermentescibles. Elle dispose d'une grande marge de progression pour les emballages et dans une moindre mesure pour le verre.

Le taux d'équipement en « Stop-pub » relativement faible (7,5 % à Menucourt contre 8 % en moyenne nationale) montre que la très faible collecte du papier traduit une mauvaise implication des habitants de Menucourt dans l'apport volontaire du papier.

En 2010, deux prélèvements ont été effectués sur le produit de la collecte des emballages, en vue d'effectuer des caractérisations :

Échantillon	date de prélèvement	11/03/2010	09/09/2010
	date de caractérisation	15/03/2010	13/09/2010
	poids net de l'échantillon (kg)	61,98	47,8
Valorisables visés par la collecte	acier	5,42	2,82
	alu	0,48	0,74
	ELA	2,86	3,12
	cartons plats, ondulés imprimés	11,28	9,96
	cartons ondulés bruns	2,02	1,48
	PEHD	4,7	5,28
	PET clair	5,4	5,04
	PET coloré	2,8	1,26
Valorisables non visés par la collecte	journaux-magazines	0,32	-
	gros de magasin	-	5,36
	feuilles à feuilles	-	-
	verre	2,18	-
Refus	indésirables vrais	15,12	7,18
	souillés	-	-
	imbriqués	5,08	1,66
	fines	2,84	3,32
	sacs jaunes	1,48	0,58

Source : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Le taux de refus, autour de 35 % reste acceptable.

Les erreurs de tri (verre et JRM non déposés dans les PAV) sont marginales : extrapolées aux tonnages annuels collectés, ils représentent de l'ordre de 6 t pour les JRM et 2 t pour le verre, soit respectivement 5 % à 10 % et 2 %

4.4 Synthèse : réseaux

La ressource en eau potable à Menucourt est abondante et de bonne qualité.

L'assainissement est séparatif. À la fin 2012, la station d'épuration a finalisé les travaux de mise aux normes DERU. Le dimensionnement du réseau d'eaux pluviales impose la limitation des débits rejetés et la nature du sous-sol interdit souvent l'infiltration.

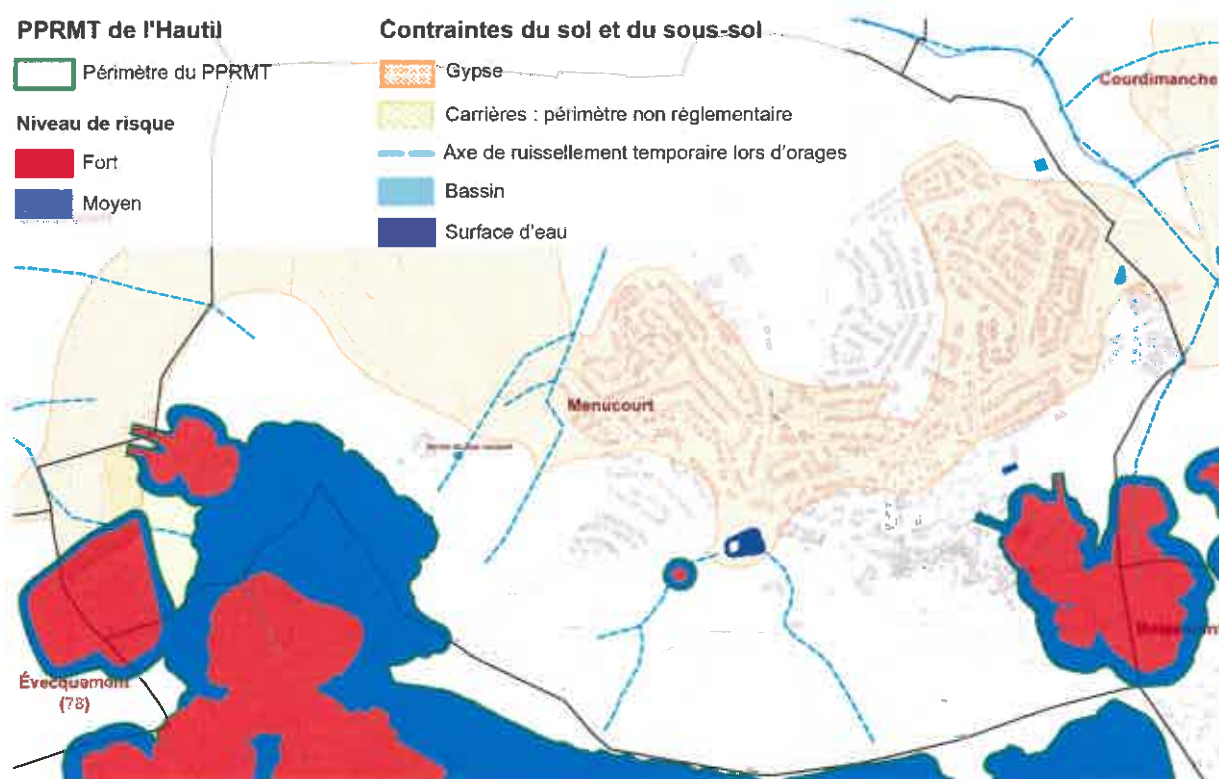
Malgré une bonne valorisation des déchets fermentescibles, la performance globale du tri des déchets ménagers est moyenne et doit être améliorée.

5 Risques, nuisances et pollutions

5.1 Risques naturels et technologiques

5.1.1 Des risques de mouvement de terrain

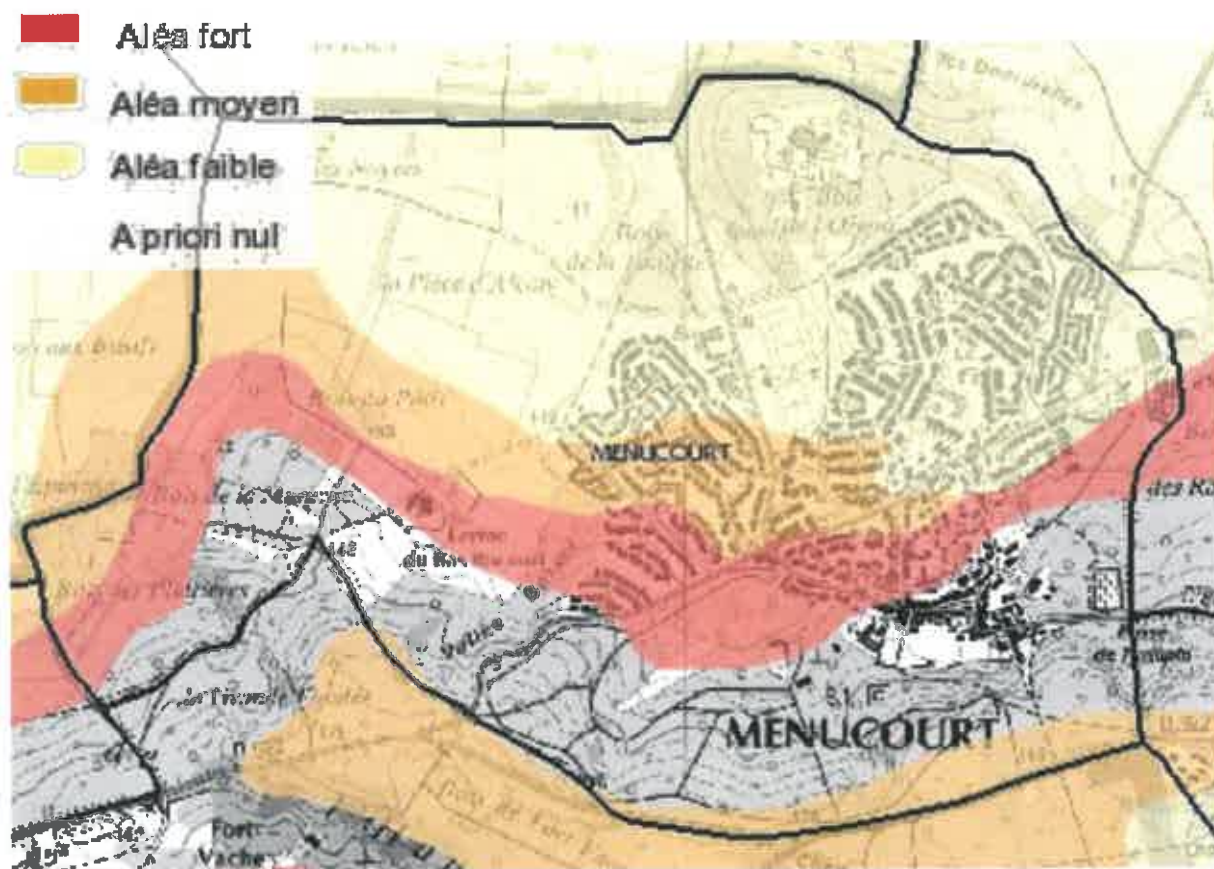
Une partie du territoire communal, est concerné par un risque de mouvement de terrain lié à la dissolution des gypses ou à l'effondrement d'anciennes carrières. Ce dernier aléa a conduit à l'édiction d'un plan de prévention des risques de mouvement de terrain, le PPRMT du Massif de l'Hautil. Il conviendra d'éviter l'aggravation du risque dans les secteurs concernés :



Cartographie : Urban-Éco, d'après DDT95-IGC

Les périmètres réglementaires du PPRMT et leurs prescriptions constituent des servitudes d'utilité publique, reprises dans les annexes du PLU.

Par ailleurs, une grande partie du territoire communal, sur le versant du massif de l'Hautil et correspondant aux affleurements des calcaire de Sannois et des argiles vertes, et des marnes du gypse, est soumis un aléa lié au retrait gonflement des argiles moyen à fort :



Cartographie : BRGM, <http://infoterre.brgm.fr>

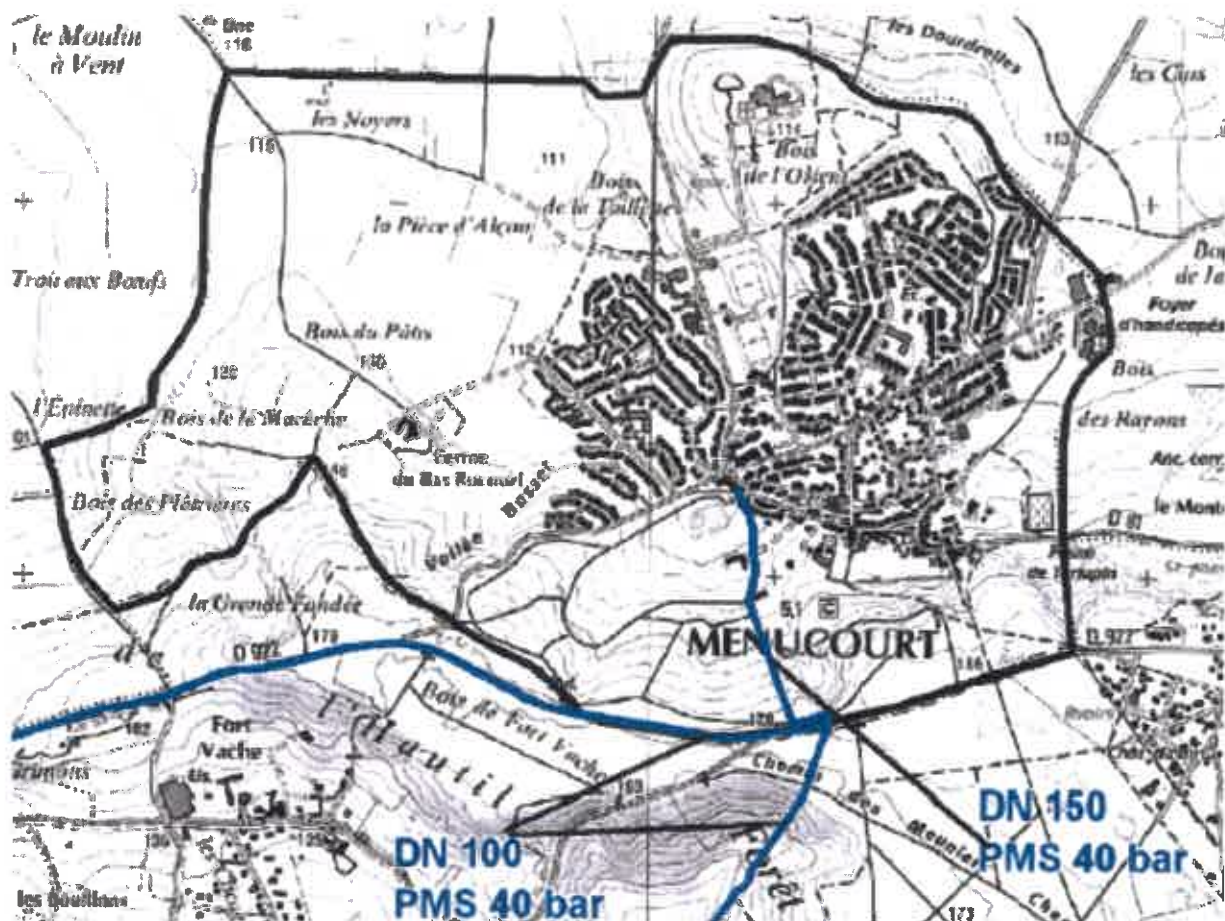
Cet aléa induit un risque sur la stabilité des bâtiments, risque qui devra être géré par la mise en œuvre de dispositifs constructifs adaptés (fondations, chaînages...).

5.1.2 Risques liés à la canalisation de transport de gaz

Le territoire de Menucourt est traversé par une canalisation de transport de gaz naturel exploitée par GRTgaz. La présence de cette canalisation génère un risque technologique, et a conduit à définir, outre la servitude d'accès nécessaire à GRT gaz pour l'entretien de la canalisation, deux zones de restriction d'urbanisation :

Caractéristique des canalisations	Zone justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
	Zone permanente d'interdiction de toute nouvelle construction ou extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
DN 100 PMS 40 bar	5 m	15 m	
DN 150 PMS 40 bar	5 m	30 m	

Dans la zone intermédiaire, des mesures techniques devront être étudiées par les pétitionnaires et soumises à GRTgaz pour permettre l'éventuelle construction d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.



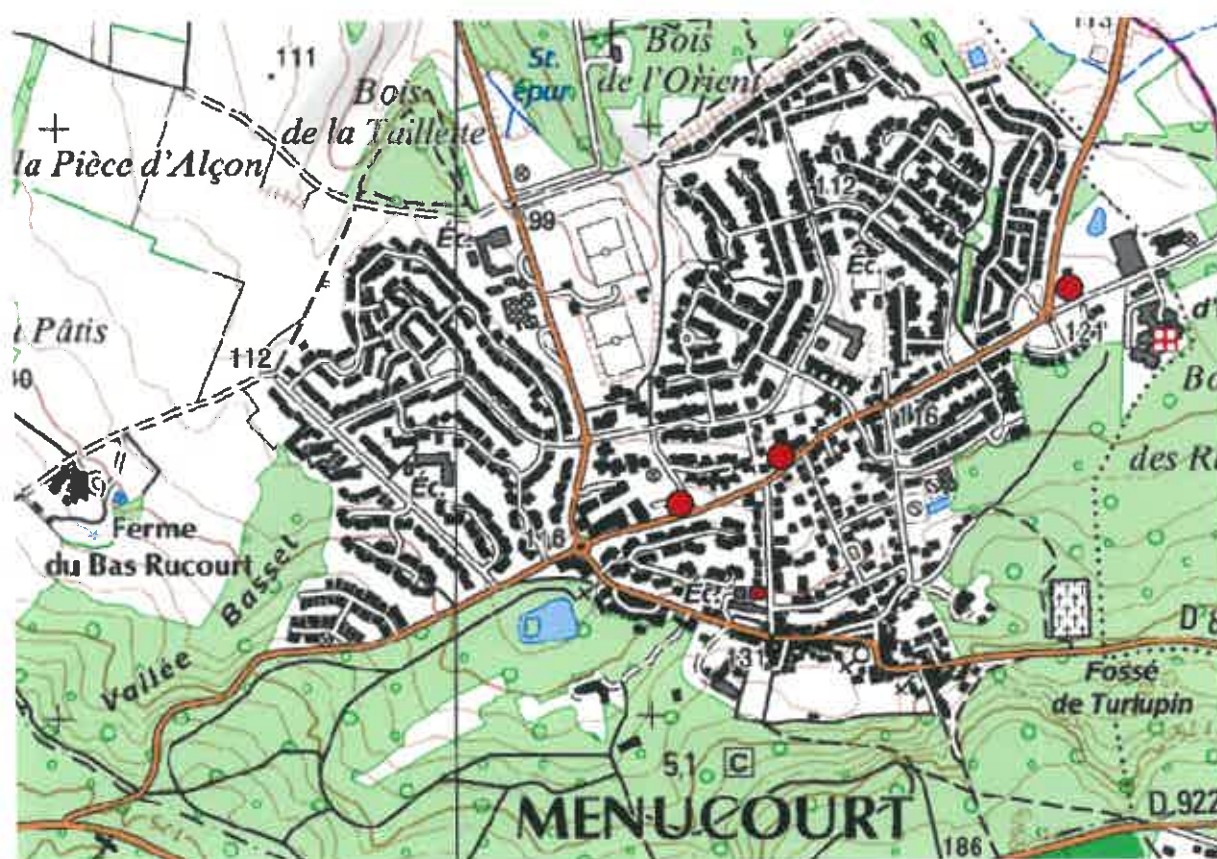
5.2 Nuisances urbaines

5.2.1 Pollutions

L'inventaire BASIAS recense sur le territoire de Menucourt 3 activités potentiellement polluantes :

Raison sociale	État	Adresse	Activité	Régime
1 Menucourt-Bois	Activité terminée	3, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Sciage, rabotage et imprégnation du bois	Déclaration
2 Mazure investissement développement	En activité	19, rue de la Marèche	Pressing	Déclaration
3 Comptoirs modernes « Union commercial »	En activité	Les Gros Saules	Station service	Déclaration

53



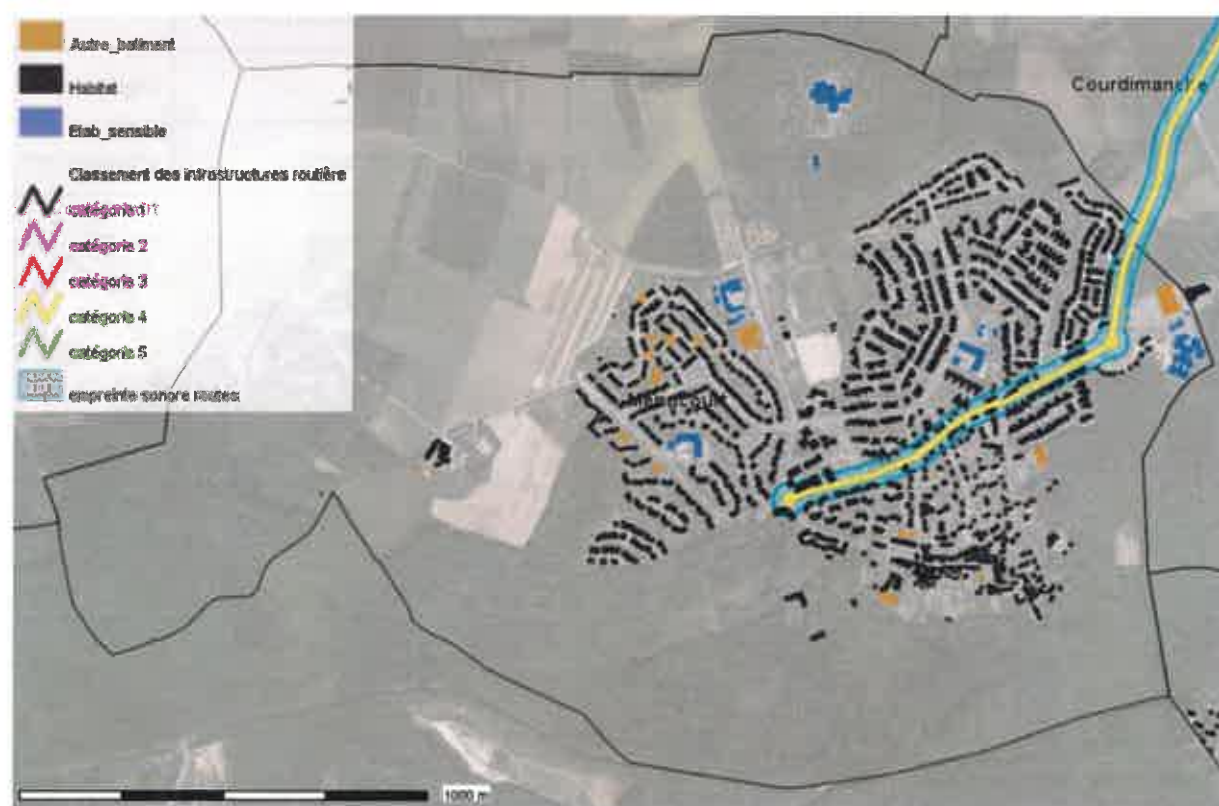
Cartographie Urban-Éco, d'après BRGM-MEDDE

Le répertoire des ICPE et la base de données BASOL ne recense aucune autre installation classée et aucun site pollué à Menucourt.

5.2.2 Bruit

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre du Val d'Oise

La commune de Menucourt fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement sonore des voies routières du 10/05/2001⁴. Cet arrêté délimite des secteurs aux abords des infrastructures de transport terrestres, à l'intérieur desquels les bâtiments sont soumis à des conditions spécifiques d'isolation acoustiques. Il concerne les rues du maréchal de Lattre de Tassigny et de la Marèche.



Cartographie : DDT95, Cartélie

Carte stratégique de bruit de Cergy-Pontoise

Conformément aux objectifs de la directive Européenne « du bruit dans l'environnement », la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a conduit une étude stratégique de bruit sur son territoire, qui modélise en particulier le bruit perçu à Menucourt.

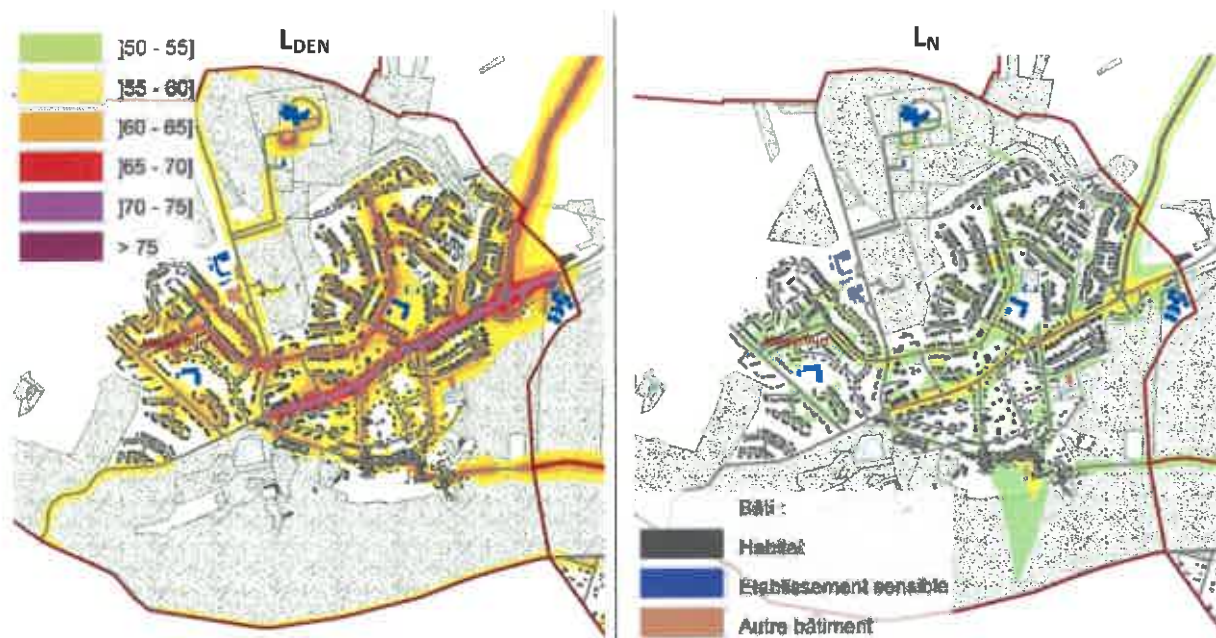
Ces cartes de bruit ont été réalisées pour les indices Lden et Ln des infrastructures routières, les routes étant les seules sources de bruit à Menucourt. Ces cartes ont été arrêtées le 6/10/2006⁵. Elles apportent les informations suivantes :

- Les zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones tracées à partir de 55 dB(A) en Lden et 50 dB(A) en Ln ;

⁴ Disponible à l'adresse : <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Le-classement-Sonore-des-voies-routieres-et-ferroviaires/Classement-Sonore-des-voies-bruyantes-du-Val-d-Oise>

⁵ Disponible à l'adresse : http://www.cergypontoise.fr/jcms/p2_53244/la-cartographie-du-bruit

- Les bâtiments d'habitation et établissement sensibles (bâtiments d'enseignement ou de santé) où les valeurs limites ($L_{den} \geq 68 \text{ dB(A)}$ / $L_n \geq 62 \text{ dB(A)}$) sont dépassées ;
- Une estimation du nombre de personnes vivant dans des bâtiments et du nombre d'établissement sensibles par tranche de niveau de bruit.



Cartographie : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Le secteur soumis à un bruit supérieur aux valeurs limites est très réduit sur le territoire communal. Il ne couvre en pratique que les rues du maréchal de Lattre de Tassigny et de la Marêche. Les logements riverains de ces voies devront respecter les normes d'isolation phonique en vigueur.

À la suite de cette étude, la CACP devra établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement visant à prévenir et à traiter les problèmes de nuisances sonore au niveau des zones de bruit critique.

5.3 Synthèse : pollutions, aux nuisances et aux risques

Hormis la présence d'un aléa lié aux argiles gonflantes, qui doit être géré par des dispositifs constructifs adaptés et le cas échéant, des études géotechniques, le territoire de Menucourt ne souffre pas significativement de risques, pollutions ou nuisances.

6 Nouvelles technologies de l'information et de la communication

6.1 Contexte valoisien (Source : MIRES/CG 95)

La loi 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (Loi Pintat) a prévu l'insertion de l'article L. 1425-2 dans le Code Général des Collectivités Territoriales concernant les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDAN). À l'issue d'une large concertation de près de 18 mois réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés dans un comité de pilotage, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité le schéma directeur d'aménagement numérique du Val d'Oise (SDAN VO) le 22 juin 2012. Le SDAN VO a retenu le principe d'une action publique sur un périmètre en parfaite complémentarité avec les déploiements des opérateurs privés sur leurs fonds propres avec l'objectif que tous les Valoisien aient accès au très haut débit (THD) par la technologie FttH⁶ à l'horizon de 2020.

57

Dans ce cadre :

- France Télécom/Orange déploie son réseau FttH sur 31 communes hors Zone Très Dense sur le département du Val d'Oise avant fin 2020 plus les 5 communes en ZTD : Cergy, Franconville, Saint-Gratien, Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse ;
- SFR déploie son réseau FttH sur 23 communes hors Zone Très Dense sur le département du Val d'Oise avant fin 2020 et sur deux communes en ZTD : Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel.

117 communes font l'objet d'une initiative publique inscrite dans le SDAN VO

À titre d'information, une convention sur le suivi des déploiements du réseau FttH sur le territoire du Val d'Oise a été signée le 22 mars 2013 entre l'opérateur de réseau France Telecom et le Conseil général du Val d'Oise pour les 36 communes concernées par les déploiements FttH de cet opérateur. La seconde convention avec SFR est en cours de finalisation.

Par ailleurs, dans ce même cadre départemental, le périmètre de la Délégation de Service Public (DSP) DEBITEX, créée à l'initiative des départements du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis, soutenue par la région Île-de-France, antérieure à la décision de l'ARCEP du 22 décembre 2009, a été actualisée en décembre 2012 pour prendre en compte le nouveau contexte créé par le changement de réglementation et le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII). Il comprend désormais un volet FttH assurant un déploiement d'ici 2020 des communes d'Ecouen, Gonesse, Montmagny, Goussainville, Bonneuil, Le Thillay et Louvres.

Les initiatives publiques inscrites dans le cadre du SDAN VO sont évaluées à près de 100 millions d'euros correspondant au déploiement d'un linéaire de 2 000 km de fibre optiques entre 2014 et 2020 dans le cadre d'une DSP portée par un syndicat mixte départemental en cours de constitution.

⁶ FttH : *Fiber to the home*, « fibre [optique] jusqu'au foyer »

Enfin dans le cadre du SDAN du Val d'Oise, le Département met en œuvre des mesures transversales d'accompagnement des déploiements en lien avec la stratégie de cohérence régionale (SCORAN) pilotée par la Préfecture de Région et le Conseil régional d'Ile de France. Parmi ces actions figure la mise en place de formations aux métiers liés aux déploiements de la fibre.

6.2 Contexte cergypontrain

L'opérateur Orange a confirmé son intention de déployer la fibre sur l'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de l'AMII. Courant 2012, le fibrage des communes de Cergy-Pontoise (située en ZTD), Éragny, Pontoise et Osny a bien avancé. L'année 2013 permettra de garantir une couverture de 75 % de ces territoires et verra également le démarrage des travaux de fibrage des autres communes de l'agglomération. L'ensemble des 13 communes de l'agglomération seront ainsi couvertes intégralement à horizon 2017.

Des premiers travaux de déploiement de la fibre optique devraient avoir lieu à Menucourt en 2014, tout en concernant pour cette première année une part minimale du territoire communal.

7 Enjeux environnementaux de Menucourt

Les enjeux environnementaux identifiés par le présent état initial de l'environnement sont au nombre de 5 :

- Préserver la trame écologique :
 - Préserver les terrains agricoles, les milieux naturels d'intérêt écologique.
 - Préserver les continuités écologiques, notamment, le bocage relictuel, les jardins et les espaces verts urbains
- Favoriser les déplacements actifs pour les courtes distances : déplacements internes
 - Favoriser la pratique du vélo : sécurisation des voies et stationnement
 - Compléter le maillage piéton : « tour de ville »
- Favoriser la valorisation de l'énergie solaire.
- Favoriser la rénovation thermique d'un parc de logement très énergétivore
- Appuyer l'amélioration de la desserte en bus.

